



SAGE du bassin de
l'Huisne

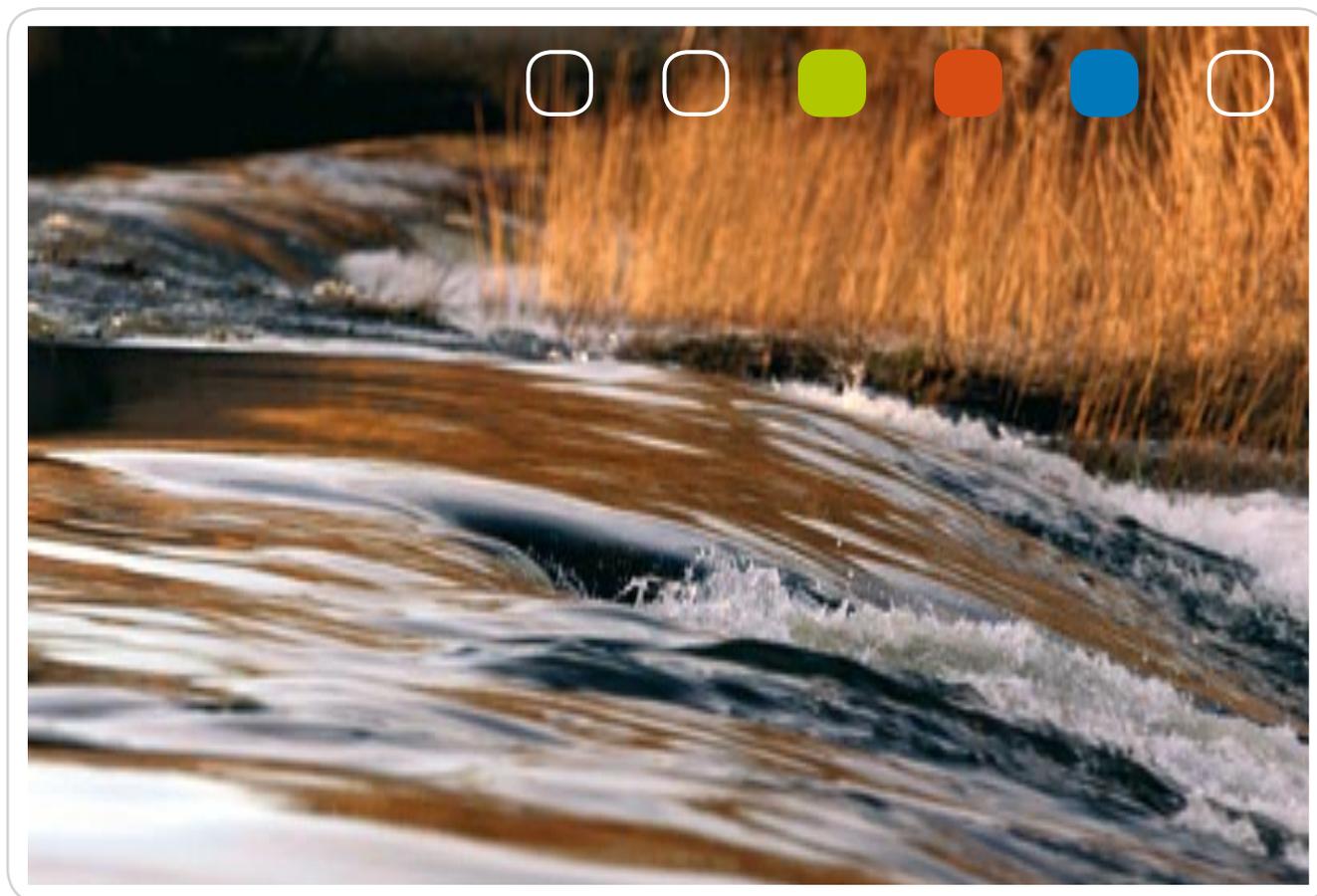
1b

Arrêté inter-préfectoral du 14/10/2009

Plan d'aménagement et de gestion durable
de la ressource en eau et des milieux aquatiques



Fiches actions



Plan d'aménagement et de gestion durable
de la ressource en eau et des milieux aquatiques



Fiches actions

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Huisne

- Document n°1b adopté par la Commission locale de l'eau le 07/11/2007, amendé le 18/11/2008 et arrêté le 04/06/2009
- Arrêté par les préfets de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe le 14/10/2009

(Sommaire)

Préambule : Facteurs de réussite pour la mobilisation des acteurs	4
Arborescence des actions	10
Action N°101 : Mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation de la qualité des eaux du bassin versant	12
Action N°102 : Planter et gérer les couverts végétaux	13
Action N°103 : Planter et gérer les bandes enherbées	14
Action N°104 : Planter des haies	15
Action N°105 : Planter des bassins d'orage	16
Action N°106 : Mettre en place des interconnexions de réseaux AEP	17
Action N° 107 : Mettre en place de nouveaux captages AEP	18
Action N°108 : Sécuriser la prise d'eau de La Ferté-Bernard	19
Action N°109 : Mettre en place les périmètres de protection de captages	20
Action N°110 : Réhabiliter les réseaux d'AEP	21
Action N°111 : Mettre en place des systèmes économes de consommation d'eau	22
Action N°112 : Mieux valoriser les effluents agricoles	23
Action N°113 : Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et développer les techniques alternatives en agriculture	24
Action N°114 : Entretien du bocage	25
Action N°115 : Mettre en place des plans de désherbage communaux et développer les techniques alternatives	26
Action N°116 : Mettre en place une gestion différenciée des espaces publics	27
Action N°117 : Limiter l'impact des rejets provenant des stations d'épuration collective	28
Action N°118 : Réhabiliter les réseaux d'assainissement défectueux2	9
Action N°119 : Valoriser les boues de station d'épuration	30
Action N°120 : Limiter l'impact des rejets provenant des systèmes d'épuration individuelle	31
Action N°121 : Limiter l'impact des rejets provenant des systèmes d'épuration industrielle	32
Action N°122 : Eliminer ou valoriser les boues de stations d'épuration industrielles	33
Action N°201 : Suivre les espèces envahissantes	34
Action N°202 : Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle locale	35
Action N°203 : Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale	36
Action N°204 : Réaliser un inventaire des plans d'eau	37
Action N°205 : Réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques	38
Action N°206 : Réduire le taux d'étagement des cours d'eau	39
Action N°207 : Développer, préserver, gérer les frayères et les réservoirs biologiques	40
Action N°208 : Généraliser les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau et de leurs abords	41
Action N°209 : Restaurer, préserver et entretenir les zones humides	42
Action N°210 : Mener des opérations de renaturation et de reméandrage	43
Action N°211 : Limiter l'impact négatif des plans d'eau	44

Action N°301 : Réaliser un inventaire du bocage	45
Action N°302 : Identifier les leaders et les leviers d'action sur les secteurs prioritaires	46
Action N°303 : Créer et animer des lieux de concertation restreints	47
Action N°304 : Créer et animer des lieux de débats élargis	48
Action N°305 : Organiser des manifestations de sensibilisation	49
Action N°306 : Organiser des démonstrations et/ou des expérimentations collectives	50
Action N°307 : Organiser des expérimentations individuelles	52
Action N°308 : Organiser des formations	52
Action N°309 : Améliorer la biologie et la structure des sols	53
Action N°310 : Accompagner la réalisation de diagnostics d'exploitation	54
Action N°311 : Identifier, restaurer, préserver, voire instaurer les champs d'expansion de crues	55
Action N°312 : Créer des bassins de rétention dans les zones urbanisées	56
Action N°313 : Créer des mares tampons en aval des parcelles drainées	57
Action N°314 : Contribuer à la réflexion sur la mise en place d'actions de ralentissement dynamique des crues	58
Action 315 : Accompagner l'émergence de circuits courts de valorisation des produits agricoles issus de filières respectueuses de l'environnement	59
Action N°316 : Soutenir la mise en place de la transformation et/ou la commercialisation des produits fermiers issus de filières respectueuses de l'environnement	60
Action N°317 : Développer la labellisation des produits agricoles de terroir	61
Action N°318 : Développer la valorisation économique du bois issu de l'entretien des haies	62
Action N°319 : Développer la méthanisation à la ferme	63
Action N°320 : Développer des activités touristiques durables	64
Action N°321 : Aider à l'émergence de zones d'activités industrielles durables	65
Action N°322 : Initier des développements urbains durables	66
Action N°401 : Mettre en place une structure chargée de l'animation de la mise en œuvre du SAGE	67
Action N°402 : Créer et diffuser les outils de communication du bassin versant	68
Action N°403 : Créer une cellule de recherche et d'innovation	69
Action N°404 : Animer un réseau local de techniciens de l'eau	70

Facteurs de réussite pour la mobilisation des acteurs

Pour obtenir une mobilisation maximum des acteurs locaux, il est préférable d'accompagner les initiatives locales et d'instaurer de véritables compromis gagnant / gagnant entre les parties. Beaucoup d'acteurs suivent leurs propres stratégies environnementales et peuvent rencontrer, quand il s'agit de les appliquer, un décalage apparent avec d'autres enjeux les concernant (économiques et techniques). De nombreux programmes existent déjà sur le bassin versant, c'est pourquoi il convient d'en tenir compte lors de la mise en œuvre du SAGE par souci de cohérence et de respect des acteurs locaux.

Ce programme d'actions du SAGE mise ainsi sur la mobilisation des acteurs locaux par un appui aux initiatives locales mais aussi par un apport financier sur des actions ciblées pour inciter les acteurs réticents à s'impliquer dans le programme.

Pour obtenir des résultats tangibles, les actions concernent tous les acteurs, tous les usages et activités inféodés à l'eau en veillant à respecter deux éléments :

- **Tenir compte des contraintes des acteurs** (agriculteurs, industriels, collectivités locales, ménages, services d'infrastructures, gestionnaires des milieux aquatiques et des cours d'eau).
- **Adopter les formes d'actions aux contextes** (repérage, sensibilisation et mobilisation, ciblées de lancement, démonstration, expérimentation, formation, ciblées de gestion, ciblées d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques, de développement durable).

Tenir compte des contraintes des acteurs pour les mobiliser

➔ Les acteurs agricoles

Le SAGE s'implique fortement dans les pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et des milieux aquatiques, considérant que toute action menée auprès du monde agricole

s'avère efficace pour palier leur dégradation. Il convient cependant de faire preuve de rigueur méthodologique et organisationnelle pour atteindre un maximum de résultats à court et moyen termes. Ainsi, la mise en application d'actions agricoles nécessite une bonne préparation pour atteindre une adhésion significative des acteurs, d'abord par des actions de repérage, de sensibilisation et de mobilisation préalables aux actions de changements de pratiques.

Dès le début du programme, il importe de mettre en place des actions perçues comme simples, efficaces, rentables et pertinentes aux yeux de la profession agricole. Ce sont ces premières actions qui mobiliseront fortement la profession agricole sur les enjeux du milieu aquatique.

Pour espérer de réelles évolutions de pratiques, il convient également d'être au plus près des préoccupations des agriculteurs et de créer des rapports de proximité. Les messages véhiculés auprès des agriculteurs doivent être harmonisés, clairs, transparents et basés essentiellement sur des critères technico-économiques.

Dans un contexte de crises sectorielles et face à une profession agricole quelque peu désemparée, la mobilisation des agriculteurs nécessite de les accompagner pour mieux appréhender et maîtriser leur avenir. Pour les agriculteurs, une des questions première est la transmission de leur patrimoine. Pour mobiliser massivement, les actions devront donc intégrer cette préoccupation.

➔ Les acteurs industriels

Le SAGE repose sur une forte intention de mobiliser les industriels sur la gestion de la ressource en eau. Pour y parvenir, il convient de répondre à leurs attentes en termes d'efficacité, d'innovation et de rentabilité, dans un contexte socio-économique qui se durcit. Ainsi, les actions qui pourront être initiées doivent impérativement répondre à ces critères.

➔ Les collectivités locales

Les communes sont très fortement sollicitées pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE. Des actions leur sont proposées pour réduire l'ensemble des rejets urbains et la consommation d'eau potable. Elles concernent tant la rénovation des équipements, l'investissement dans des matériels adaptés que la modification des méthodes d'entretiens pratiquées sur les espaces publics.

Mais les collectivités sont confrontées aujourd'hui à des contraintes sociales importantes. Les décisions à prendre sont complexes devant une population de plus en plus éclatée et cloisonnée, et des volumes budgétaires difficiles à articuler.

Ainsi, les actions doivent être adaptées aux contraintes techniques et budgétaires de chacune des communes ou de leurs groupements.

Représentantes de l'intérêt général, les collectivités ont aussi à jouer un rôle de médiateur et de fédérateur avec les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire. Elles peuvent d'ailleurs s'investir plus concrètement dans des actions collectives à mener entre ces acteurs.

➔ Les ménages

Conscient de la difficulté de capter une population nombreuse et diffuse, le SAGE met l'accent sur la communication et la sensibilisation pour responsabiliser une population rejetant parfois la responsabilité sur les acteurs socio-économiques (majoritairement les agriculteurs et industriels). Il s'agit de changer les comportements tant au niveau des pratiques sur les espaces privés qu'au niveau de la perception et des attentes des ménages sur le mode de gestion des espaces publics. Le mode de gestion de ces espaces est notamment le fruit de représentations culturelles spécifiques. La plupart du temps, la population souhaite que ces espaces soient propres et ordonnés, sans forcément en envisager l'impact sur le milieu naturel.

➔ Les services d'infrastructures (SNCF, DDE, départements, gestionnaires d'autoroutes)

Une sensibilisation individuelle est à effectuer auprès des services d'infrastructures et de leurs techniciens afin qu'ils

adoptent des méthodes adaptées d'entretien, en adéquation avec les impératifs environnementaux.

➔ Les acteurs de l'entretien, de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et des cours d'eau

Les milieux aquatiques font l'objet d'une approche transversale. Les différents intervenants en présence, au nom du type d'organisation à laquelle ils appartiennent, ont des intérêts, des pratiques et de manière générale des « cultures de l'eau » spécifiques. Il importe ainsi de les faire mieux se connaître, mieux se respecter, de manière à poser les bases d'une démarche constructive et collective pour aboutir à des compromis acceptables pour tous. Les négociations s'effectuent dans le respect de certaines exigences tels que le temps de travail, la rentabilité économique, l'efficacité technique. Les actions mises en place sont donc progressives et évolutives.

Il est également important d'appréhender les milieux aquatiques et les cours d'eau selon plusieurs niveaux.

- **Le lit mineur et ses abords** forment des entités où les responsabilités sont bien délimitées. Les travaux de restauration, de préservation ou d'entretien à effectuer vont peu impacter les espaces productifs voisins.

Les négociations à engager avec les acteurs de ce territoire portent majoritairement sur le mode de gestion le plus adapté de ces espaces sensibles.

- **Les fonds de vallée** (lit majeur, zones humides, les zones d'expansion de crues, etc.) sont moins bien délimités, les propriétés et responsabilités sont multiples, moins bien identifiées et les modes de gestion adaptés sont moins bien connus.

L'engagement d'actions sur la préservation et la restauration de ces milieux entraînera un risque de conflit sur les espaces productifs, majoritairement avec les agriculteurs, mais également avec de multiples acteurs du micro-territoire concerné (riverains, élus, industriels, etc.).

Sur ces vastes espaces, une concertation locale avec tous les acteurs concernés est un préalable à la mise en œuvre d'actions collectives de grande ampleur.

(Préambule)

Adapter les formes d'actions aux contextes

➔ Les actions de repérage

Il s'agit de bien connaître le fonctionnement de certains groupes sociaux, notamment le monde agricole et le monde industriel sur le bassin versant, afin de ne pas commettre d'impairs lors du démarrage du programme. Cette démarche implique la connaissance des principaux groupes idéologiques et de leurs leaders, leur environnement relationnel (les prescripteurs pour l'agriculture par exemple), leur perception et les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux.

Cette phase permet d'être au plus près de la réalité de terrain en repérant les initiatives locales. Le SAGE considère qu'il est capital de s'appuyer sur les acteurs « moteurs » pour inscrire un programme efficace, cohérent et efficient. Ces acteurs sont précieux pour déterminer les conditions à mettre en œuvre pour l'obtention d'une mobilisation massive des professionnels visés. Ainsi, les actions sont le fruit d'études-diagnostic participatives de territoire.

➔ Les actions de sensibilisation et de mobilisation

Ces actions reposent sur la cellule d'animation du SAGE, qui s'appuie sur les acteurs relais du territoire (élus et techniciens, agriculteurs et prescripteurs, industriels, associations, etc.) pour transmettre des messages techniques reconnus et partagés.

Dans ce cadre, la cellule d'animation établit une forte proximité avec ces acteurs, garante de l'adhésion et du partage des actions à engager.

Pour les industriels, relativement peu nombreux sur le bassin versant, cette démarche vise à établir des contacts individuels pour mieux connaître leurs préoccupations et obtenir une mobilisation maximale.

Il est préférable également de sensibiliser et mobiliser individuellement les agriculteurs si le périmètre d'actions ciblées est suffisamment restreint. Si le nombre d'agriculteurs est trop important, il est recommandé de restituer publiquement le

diagnostic de territoire en touchant l'ensemble des agriculteurs et en recueillant les propositions émanant des participants. Cette étape est importante pour mobiliser le maximum d'agriculteurs.

Pour les collectivités locales, la cellule d'animation est en contact direct avec les collectivités et propose avec ces dernières un ensemble d'actions pouvant être prises en charge durablement et fortement subventionnées.

Concernant les habitants, la sensibilisation est amorcée le plus en amont possible avant l'engagement d'actions et en collaboration étroite avec les communes. Cette sensibilisation s'effectue grâce à des réunions publiques, des manifestations thématiques pratiques et didactiques, la mise en place d'instances de concertation couplée à l'organisation de visites de terrain pédagogiques.

A la demande de certains acteurs du SAGE, des actions de sensibilisation sur la réglementation en vigueur sont menées. Un partenariat est à construire avec les instances concernées (services de l'Etat) pour communiquer, à un large public, les droits et les devoirs de chacun vis-à-vis de l'eau et des rejets polluants provenant des activités humaines.

➔ Les actions ciblées de lancement

Il faut profiter de la nouveauté de la situation pour mobiliser le plus grand nombre d'acteurs. C'est au début d'un programme d'actions que l'on imprime sa dynamique. Ainsi, le SAGE considère qu'il est important de s'appuyer, dès le début, sur les initiatives locales existantes et d'accompagner leur développement. Il s'agit d'inscrire le programme du SAGE au plus près des préoccupations des acteurs. Il est donc important que les premières actions engagées soient simples, lisibles, claires et efficaces, issues du terrain pour convaincre les acteurs du bassin.

Une aide à l'investissement peut être envisagée pour toute action liée aux grands enjeux du SAGE nécessitant un financement conséquent au départ.

A destination des agriculteurs, les messages sont avant tout techniques et s'inscrivent dans un compromis « gagnant/

gagnant », dans un souci d'équilibre entre nécessités écologiques, techniques et économiques. Concrètement, la cellule d'animation élabore collectivement les premières actions avec les acteurs « moteurs » (agriculteurs leaders, prescripteurs). Puis un accompagnement individuel avec l'ensemble des agriculteurs vise à impulser toutes initiatives ou innovations techniques allant dans le sens d'une reconquête des milieux aquatiques.

La solution idéale serait que la cellule d'animation instaure un contact direct avec chacun des agriculteurs en négociant un contrat individuel solide et durable pour garantir un changement massif de pratiques.

Si cette méthode paraît trop coûteuse, un partenariat avec des relais d'agriculteurs ou leurs prescripteurs se révèle indispensable. Cela nécessite une contractualisation durable, transparente, claire et précise avec chacun d'eux pour qu'ils effectuent un accompagnement individuel auprès des agriculteurs. Cette contractualisation doit s'effectuer dans le cadre de gains réciproques et d'un système de contrôle et de suivi stricts pour garantir une harmonisation des messages transmis sur le terrain.

Le lancement du programme destiné aux industries s'effectue aussi par des actions efficaces et rentables. Il ne pourra se traduire que par des opérations d'opportunité pour obtenir une adhésion volontaire des industriels.

Au niveau des collectivités, les premières actions doivent également être visibles et expliquées afin que la population locale soit convaincue des progrès à effectuer, et des efforts déjà consentis par les collectivités. Le financement privilégié de certaines actions pourra contribuer à une mobilisation maximale des communes.

En ce qui concerne les actions sur les milieux aquatiques, il est préférable que les premières actions se concentrent au niveau du lit mineur et de ses abords. Ces actions sont pertinentes car moins contraignantes pour les riverains et parce qu'elles induisent une réflexion collective et transversale entre les usagers sur la gestion des milieux aquatiques. Plusieurs acteurs y sont conviés tels que les riverains, les agriculteurs, les élus des communes, la Fédération de pêche et l'ONEMA, etc. La gestion

des ouvrages hydrauliques est plus délicate et demande quant à elle une concertation soutenue avec les acteurs concernés.

Le SAGE engage des actions en matière de lutte contre les inondations, utiles et visibles pour les habitants. Les priorités sont d'initier de nombreuses actions diffuses conjuguant la réduction de la vulnérabilité des zones urbanisées exposées et la préservation des capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

➔ Les actions de démonstrations, d'expérimentations ou de formations

Très tôt dans la démarche, notamment auprès des agriculteurs et des collectivités, des actions de démonstration et/ou d'expérimentation sont initiées à l'échelle individuelle ou collective. Ces actions peuvent être un excellent moyen pour lancer un programme d'action.

- **Si elles sont collectives**, elles ont pour objectif de mobiliser en premier lieu les leaders techniques au travers d'actions innovantes. Elles s'effectuent à la demande des agriculteurs (de leurs prescripteurs) ou des communes, selon leurs priorités. Pour que ces expérimentations soient de véritables lieux d'échanges et de débats, des plates-formes de démonstration sont créées dans un souci de représentativité des milieux et systèmes environnants. Ces plates-formes font l'objet d'un suivi technique et économique scrupuleux, toute démonstration ratée pouvant servir d'alibi aux opposants.

- **Si elles sont individuelles**, elles ont pour objectif premier de mobiliser les agriculteurs et les personnels techniques de collectivités en nombre. Ces auto-essais sont très pertinents pour obtenir une mobilisation massive de ces populations ; rien de mieux que de convaincre par l'auto-pratique. Ces actions nécessitent toutefois un suivi rigoureux de la part des acteurs et de leur conseiller. Ces auto-essais font également l'objet d'un suivi technique et économique scrupuleux.

Des expérimentations et/ou des démonstrations sont à initier également avec les autres acteurs du bassin selon les besoins.

(Préambule)

➔ Les actions ciblées de gestion

A destination des activités agricoles, un ensemble d'actions est initié progressivement dans le temps et s'effectue selon les choix des agriculteurs, les objectifs fixés préalablement sur le bassin versant et le caractère novateur et/ou mobilisateur de l'action. Le principe est de maintenir en continu une dynamique dans l'objectif de réduire significativement les fuites de nitrates et de produits phytosanitaires vers le milieu hydrographique par réduction des apports et/ou augmentation de la fertilité des sols. Là aussi, les leviers d'actions sont à rechercher dans un compromis « gagnant/ gagnant » avec les agriculteurs. Ainsi, des aides financières pourront être prévues pour accompagner l'agriculteur dans ses changements de pratique et des actions collectives pourront être initiées pour les faciliter. La mobilisation doit être maintenue afin d'amener progressivement ces acteurs à une réflexion globale sur leur système d'exploitation. Dans ce cadre, le volet expérimental a toute son importance.

Pour motiver les industriels, hors contraintes réglementaires, il s'agit de démontrer qu'un SAGE peut être bénéfique pour une profession qui est soucieuse d'efficacité et de rentabilité. Certaines actions peuvent être aidées financièrement pour espérer une adhésion conséquente de ces professionnels. Là aussi, la mobilisation doit être maintenue afin d'aboutir progressivement à une réflexion globale sur les systèmes de production (rationalisation du process en fonction de la consommation d'eau et des rejets, etc..).

Les actions communales doivent également être progressives dans l'objectif de maintenir une mobilisation maximale tout au long du programme ; d'abord par des actions simples, visibles et efficaces, comme la réhabilitation des systèmes d'assainissement (collectif puis non collectif) ou d'approvisionnement et traitement de l'eau potabilisable, puis par des actions plus complexes, comme la gestion différenciée des espaces publics (utilisation de fertilisants, produits phytosanitaires, arrosage...).

La collectivité est également un « acteur-relais » dans le changement de pratiques des habitants et des acteurs socio-économiques (agriculteurs, industriels), à travers par exemple la mise en place d'une gestion collective de certains espaces. Elle aide les porteurs de projet à associer l'ensemble des acteurs en impliquant équitablement les ruraux et les urbains

sur la consommation d'eau, le traitement des rejets d'eaux résiduaires, et les changements de pratiques. Le SAGE peut aider financièrement les collectivités dans leurs opérations groupées ou individuelles.

➔ Les actions ciblées d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques

Après avoir effectué des actions sur le lit mineur, il est important de maintenir la dynamique, et d'élargir et compléter la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques en travaillant sur le lit majeur. La gestion de cet espace est beaucoup plus délicate car elle fait appel à des interventions pouvant être plus contraignantes. Ainsi, il serait intéressant d'inscrire l'ensemble des usagers concernés dans une gestion collective de ces fonds de vallée. Cette démarche ferait alors appel à un compromis entre multiples acteurs, directement concernés par le lit mineur et le lit majeur des cours d'eau. Ce compromis est à situer entre la restauration et préservation des écosystèmes aquatiques et l'engagement durable des acteurs dans les changements de pratiques.

Un schéma d'aménagement spécifique ou une charte fond de vallée serait élaboré et servirait de cadre d'intervention pour chacun des acteurs concernés. La gestion de ces espaces concerne aussi bien les agriculteurs, les industriels, les habitants riverains de ces fonds de vallées que la collectivité. La gestion concertée des zones humides constitue aussi un axe majeur d'intervention de ce schéma d'aménagement ou de cette charte.

➔ Les actions de développement durable

En parallèle des actions ciblées, le SAGE estime important de créer des dynamiques territoriales induisant des changements de pratiques sur le long terme. Le but est de susciter le développement cohérent des territoires en prenant en compte la logique de durabilité tout en respectant un compromis gagnant / gagnant entre les acteurs. Des partenaires du SAGE accompagnent financièrement toute initiative capable de s'inscrire de façon autonome dans la durée.

Le but est notamment d'accompagner les agriculteurs dans la valorisation de leurs produits pour qu'en contrepartie ils

participent à la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et du patrimoine eau.

Le soutien au développement de zones d'activités durables, des activités tertiaires, de la labellisation de certains produits est également une réponse pour maintenir les activités industrielles en répondant à une valorisation de leur image ou de leur économie et en participant indirectement à la restauration des milieux aquatiques.

Plus globalement, toute initiative locale induisant un changement profond du système ou la valorisation de nouvelles filières en adéquation avec la préservation, la restauration des milieux aquatiques ou du patrimoine eau est fortement accompagnée par la cellule de recherche et d'innovation. Le but est d'effectuer pour le compte des acteurs socio-économiques ou des collectivités des études d'opportunité, de faisabilité, voire opérationnelle pour toute innovation allant dans le sens d'un meilleur équilibre territorial. Ces actions ne relèvent pas directement de la compétence directe du SAGE, en revanche, le SAGE peut les encourager en mettant en relation des partenaires privilégiés (Chambres consulaires, Comité d'expansion, PNR, etc.) avec les demandeurs du territoire

➔ Les actions de maintien d'une dynamique territoriale

La mise en place de lieux de concertation, de débats, d'innovation, et la réalisation d'outils de communication sont des éléments fondamentaux du programme d'action. Ces espaces permettent d'élaborer de véritables accords sur la gestion collective ou individuelle des milieux aquatiques et du patrimoine eau, afin d'inscrire le SAGE dans une démarche cohérente et durable, où l'ensemble des priorités est judicieusement pris en compte, tant au niveau écologique, économique que sociologique.

L'impulsion de dynamiques territoriales sur le long terme permet de sensibiliser les acteurs au développement durable et d'établir des liens entre eux, en privilégiant l'accompagnement des initiatives locales du bassin versant tout au long du processus, de l'émergence du projet à sa réalisation.

(Fiches actions)

Objectif stratégique	Objectif spécifiques					Mesures opérationnelles	
		Connaissance	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale		
Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux en 2015	N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau					101. Mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation	
						102. Planter et gérer les couverts végétaux	
						103. Planter et gérer les bandes enherbées	
						104. Planter des haies	
						105. Planter des bassins d'orage	
						106. Mettre en place des interconnexions de réseaux AEP	
						107. Mettre en place de nouveaux captages AEP	
						108. Sécuriser la prise d'eau de La Ferté-Bernard	
						109. Mettre en place les périmètres de protection	
						110. Réhabiliter les réseaux d'AEP	
						111. Mettre en place des systèmes économes de consommation	
						112. Mieux valoriser les effluents agricoles	
					113. Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et de produits vétérinaires		
					114. Entretien le bocage		
					115. Mettre en place des plans de désherbage communautaires		
					116. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts		
					117. Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement collectif		
					118. Réhabiliter les réseaux d'assainissement défectueux		
					119. Valoriser les boues de station d'épuration		
					120. Mettre aux normes les systèmes d'assainissement individuel		
					121. Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement individuel		
					122. Eliminer ou valoriser les boues de stations industrielles		
		N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques					201. Suivre les espèces envahissantes
							202. Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle communale
							203. Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale
							204. Réaliser un inventaire des plans d'eau
							205. Réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques
							206. Réduire le taux d'étagement des cours d'eau
							207. Développer, préserver, gérer les frayères et les réserves
							208. Généraliser les opérations de restauration et d'entretien
							209. Restaurer, préserver et entretenir les zones humides
						210. Mener des opérations de renaturation et de reméandage	
						211. Limiter l'impact négatif des plans d'eau	
		N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités et protéger la population contre le risque inondation					301. Réaliser un inventaire du bocage
							302. Identifier les leaders et les leviers d'action sur les secteurs
							303. Créer et animer des lieux de concertation restreints
							304. Créer et animer des lieux de débats élargis
							305. Organiser des manifestations de sensibilisation
							306. Organiser des démonstrations et/ou des expérimentations
							307. Organiser des expérimentations individuelles
							308. Organiser des formations
							309. Améliorer la biologie et la structure des sols
							310. Accompagner la réalisation de diagnostics d'exploitation
							311. Identifier, restaurer, préserver voire instaurer des charnières
						312. Créer des bassins de rétention dans les zones urbanisées	
					313. Créer des mares tampons en aval des parcelles drainées		
					314. Contribuer à la réflexion sur la mise en place d'actions		
					315. Accompagner l'émergence de circuits courts de valorisation		
					316. Soutenir la mise en place de la transformation et/ou de la commercialisation		
					317. Développer la labellisation des produits agricoles de qualité		
					318. Développer la valorisation économique du bois issu de la forêt communale		
					319. Développer la méthanisation à la ferme		
					320. Développer des activités touristiques durables		
					321. Aider à l'émergence des zones d'activités industrielles		
					322. Initier des développements urbains durables		
	N°4 Appliquer le SAGE					401. Mettre en place une structure chargée de l'animation	
						402. Créer et diffuser des outils de communication du bassin	
						403. Créer une cellule de recherche et d'innovation	
						404. Animer un réseau local de techniciens de l'eau	

Type d'action

(Fiches actions)

ACTION N°101 METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN VERSANT	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Mieux connaître la qualité des différents cours d'eau et nappes souterraines du bassin versant pour informer, sensibiliser
- Recueillir les données des réseaux existants et en faire une synthèse homogène à l'échelle du bassin versant de l'Huisne
- Compléter ponctuellement les réseaux existants selon les actions mises en place

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour le pêcheur, le riverain, l'agriculteur ou la collectivité : connaître et suivre l'état de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Pour le maître d'ouvrage : élaborer un référentiel pour initier des actions (de communication, de sensibilisation, de changement de pratiques, etc.) et cibler les secteurs prioritaires

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Centraliser l'information de tous les réseaux existants (RNB, RBDE, RD, DCE, etc.) au niveau du bassin versant de l'Huisne
- Etudier une répartition équilibrée des points d'analyse sur l'ensemble du bassin versant et mettre en place un réseau d'analyse aux points nodaux des secteurs d'actions prioritaires
- Effectuer une veille technique sur les retours d'expérience concernant l'interprétation des résultats
- Informer les citoyens et les professionnels sur l'évolution de la qualité de l'eau :
 - Publier des articles dans la presse, sur Internet, dans le journal de bassin, etc.
 - Organiser des réunions publiques d'information
 - Organiser des visites de terrain avec les FDPPMA, l'ONEMA, les pêcheurs, les riverains, les habitants, les agriculteurs, etc.
- Contenu des messages à délivrer :
 - Pour les pollutions diffuses : la proportion des flux de pollution diffus par rapport au flux total (obtenu par le calcul du flux total au point nodal soustrait de l'ensemble des flux ponctuels), les activités concernées, l'ensemble des pratiques sujettes à des rejets, des témoignages
 - Pour les pollutions ponctuelles : la proportion des flux de pollution ponctuels (par rapport au flux total calculé au point nodal), les activités concernées, l'ensemble des pratiques sujettes à des rejets, des témoignages
- Faire un suivi/évaluation

Condition(s) de réussite

- Sensibiliser les décideurs du territoire :
 - Convaincre sur la pertinence de communiquer sur la proportion des flux de pollution générés par chacune des activités, sur des indicateurs précis et pertinents de l'évolution de la qualité de l'eau pour sensibiliser et mobiliser les acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Structure porteuse du SAGE

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agence de l'eau, Départements, DIREN, Syndicats d'eau, Services de l'Etat, PNR, ONEMA, FDPPMA, Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays-de-la-Loire, Groupement des Aquaculteurs en Pays-de-la-Loire, pisciculteurs, syndicats d'étangs.

Secteur(s) géographique(s)

- Ensemble du bassin versant

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 85 000 € / an

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Départements, Régions, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Suivi de la qualité physico-chimique (paramètres suivis : MOOX, Matières azotées, Nitrates, Matières Phosphorées, Particules en suspension, Phytoplancton, Micro-organismes, Pesticides et micro-polluants organiques)
- Suivi de la qualité biologique (paramètres suivis : Indice Poisson Rivière, Indice Biologique Général Normalisé, Indice Biologique Diatomée)
- Nombre de jours de dépassement des normes relatives aux eaux distribuées pour les paramètres Nitrates et Produits Phytosanitaires
- Nombre de jours de dépassement des objectifs de qualité au point nodal du bassin

ACTION N°102 IMPLANTER ET GÉRER LES COUVERTS VÉGÉTAUX	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Planter des couverts végétaux sur les secteurs sensibles au lessivage des nitrates, à l'érosion des sols et au ruissellement

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'agriculteur : améliorer l'agronomie des sols, adhérer à une action efficace et améliorer son image
- Pour l'inondé : réduire les sinistres dus aux inondations
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et réduire les inondations

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Sensibiliser collectivement à l'intérêt de couvrir les sols nus en hiver (entre 60 et 100 unités d'azote lessivé par tonne de matière sèche) (cf. fiche n°303 « Créer des lieux de concertation restreints »)
- Etablir un plan d'intervention à l'échelle de l'exploitation agricole :
 - Semer les couverts végétaux au plus tard mi-octobre pour les détruire au plus tôt, dès la mi-février
 - L'idéal est de semer dans les jours qui suivent la récolte
 - Choisir des espèces efficaces en terme de réduction de lessivage de nitrates (moutarde, phacélie, seigle, etc.)
 - Choisir des associations végétales ou des espèces à forte poussée pour bien couvrir les sols et détruire les adventices (phacélie, etc.)
 - Détruire mécaniquement le couvert végétal - toute destruction chimique est proscrite
- S'inscrire, si possible, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) nationales et régionales

Condition(s) de réussite

- Convaincre les agriculteurs :
 - Sensibiliser les agriculteurs par l'intérêt agronomique des couverts végétaux (maintien de la structure des sols, diminution de l'érosion des sols, développement de l'activité biologique des sols, engrais vert, étouffement des mauvaises herbes, etc.)

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Syndicats d'eau, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, groupements de communes, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, prescripteurs, CUMA et ETA

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 1 150 000 €/an

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Départements, Régions, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Pourcentage de couverture hivernale des sols cultivés

(Fiches actions)

ACTION N°103 IMPLANTER ET GÉRER LES BANDES ENHERBÉES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
• Implanter des bandes enherbées sur les secteurs sensibles au transfert des pesticides dans le milieu hydrographique					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
• Pour l'agriculteur : adhérer à une action efficace et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
• Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser collectivement à l'intérêt d'implanter des bandes enherbées au bord des cours d'eau (cf. fiche « Créer des lieux de concertation restreints ») • Etablir un plan d'intervention à l'échelle de l'exploitation agricole : <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier avec l'agriculteur l'ensemble du réseau hydrographique : s'appuyer sur la fiche action « Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale » pour répertorier de manière exhaustive l'ensemble des cours d'eau - Repérer avec l'agriculteur les bords de cours d'eau ne faisant pas l'objet d'une protection obligatoire par les bandes enherbées (mesure de la PAC : 3 % de la SCOP) - Localiser et planifier l'implantation de bandes enherbées - Choisir une largeur d'implantation en fonction de la configuration parcellaire (pente, méandre, etc.) – la largeur minimum est de 10 mètres (condition d'attribution des aides liées aux mesures agri-environnementales) - Choisir des espèces couvrantes et de bonne longévité (ex : graminées telles que Ray-grass, féтуque, etc., en association ou non) - Entretenir mécaniquement • S'inscrire, si possible, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) nationales et régionales 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs par l'efficacité de l'action par rapport à la pollution des eaux par les molécules de pesticides - Profiter de la bande enherbée pour redresser les parcelles en bordure des rives méandriformes - Rémunérer l'agriculteur 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
• Syndicats d'eau, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, groupements de communes, PNR			• Agriculteurs, prescripteurs, CUMA et ETA		
Secteur(s) géographique(s)					
• Ensemble du bassin versant					
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)		
• Investissement : 15 000 €			• Etat, Agence de l'eau, Départements, Régions, Europe		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
• Linéaire de bandes enherbées par rapport au linéaire de cours d'eau					

ACTION N°104 PLANTER DES HAIES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir et mettre en œuvre un plan d'intervention pour la création de talus et de haies afin de préserver les entités paysagères et limiter les ruissellements • Cibler sur les secteurs sensibles au ruissellement et à l'érosion et proche du réseau hydrographique • Veiller à ce que la plantation de haies aille de paire avec la limitation de l'arrachage de haies. 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'agriculteur : améliorer l'intérêt agronomique de la parcelle et améliorer son image • Pour la collectivité : préserver un paysage attractif • Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique et un maillage bocager allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et réduire les inondations 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • NB : cette action ne peut être effectuée qu'à la suite d'un inventaire réalisé en collaboration les agriculteurs (cf. fiche action « Réaliser un inventaire du bocage ») • Repérer avec l'agriculteur les zones à fort risque de transfert en fonction de la pente, de la proximité d'un cours d'eau, de la nature du sol, etc. • Localiser et planifier la création de talus et la plantation de haies en tentant de s'approcher de l'idéal : une densité de 100 ml/ha avec une longueur minimale de 50 mètres et une hauteur minimale de 1 mètre • Préférer les haies brise-vent, qui associent des arbres de haut jet principaux (ex : merisier), des grands arbustes (ex : noisetier), des arbres à recéper (ex : charme), des arbres de haut jet intermédiaires et des petits arbustes (ex : cornouiller sanguin) – préférer les espèces locales • Préparer le sol : un ameublissement profond sur toute la ligne est toujours souhaitable • Planter : respecter les distances adéquates entre les plants ; dans les haies basses taillées, les écartements sont faibles : de l'ordre de 20 à 30 cm – dans les haies libres, ils varient de 50 cm à 1 m. Pour obtenir une haie épaisse, les écarts doivent être grands sans toutefois dépasser 1 m. D'un rang à l'autre, les plantations se font toujours en quinconce. Les haies doivent être au minimum à 50 cm et les arbres à 2 m de la parcelle voisine. La meilleure époque pour planter se situe à la fin de l'automne ou de l'hiver quand le sol n'est pas gelé. Il est important de mélanger les différentes espèces ; ainsi, il existe une protection naturelle contre les attaques des parasites. Il faut replanter aussi vite que possible après avoir « dépoté » ou déplanté et ne jamais laisser les racines à nu (craignent le gel) • La couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs par l'intérêt agronomique des haies et talus (abris pour les animaux, brise-vent donc protection contre l'assèchement des sols, diminution de l'érosion, meilleur équilibre biologique, production de bois, etc.) 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, prescripteurs, CUMA et ETA 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 150 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, PNR, Syndicats d'eau, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de haies et de talus plantés 					

(Fiches actions)

ACTION N°105 IMPLANTER DES BASSINS D'ORAGE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Stocker l'eau des milieux urbanisés lors de périodes pluvieuses importantes pour lutter contre les inondations et les rejets directs 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la collectivité : diminuer les pollutions, améliorer son image et montrer l'exemple aux administrés • Pour l'inondé : réduire les sinistres liés aux inondations • Pour le maître d'œuvre : maintenir une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et réduire les inondations 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif afin de répertorier les communes qui nécessitent un bassin d'orage • Etablir un diagnostic précis sur la variation de l'écoulement des eaux usées durant les périodes pluvieuses (variation du débit d'apport par rapport à la capacité de la station d'épuration, etc.) • Estimer la capacité du futur bassin d'orage en fonction de la quantité des eaux usées à stocker, du débit d'apport, de la période de retour d'insuffisance, du débit de fuite, etc. – l'objectif est d'étudier les caractéristiques du futur bassin d'orage en fonction de son impact attendu sur la qualité des eaux usées rejetées dans le système d'assainissement collectif • Répertorier les endroits potentiels qui peuvent accueillir le bassin d'orage (en fonction de la disposition du réseau et du bassin versant et des parcelles disponibles) • Acquérir le foncier pour l'aménagement du bassin d'orage • Réaliser les travaux • Sensibiliser les citoyens pour ne pas brancher les eaux pluviales sur le réseau d'assainissement des eaux usées 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus à l'importance de s'impliquer dans ce type d'action pour montrer l'exemple à leurs administrés et plus globalement être un véritable acteur dans l'ensemble du programme de reconquête des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations, donc de l'amélioration de la qualité du territoire (attractivité, etc.) 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Communes et leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneurs de travaux publics, SATESE 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°32 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 10 000 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Départements, Régions, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de communes qui ont implanté un bassin d'orage 					

ACTION N°106 METTRE EN PLACE DES INTERCONNEXIONS DE RÉSEAUX AEP	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Connecter les réseaux pour sécuriser la qualité et la quantité de la ressource AEP 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la collectivité : répondre à court terme aux exigences réglementaires de la DCE et sécuriser l'alimentation AEP en cas de pollution d'une ressource • Pour le maître d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires sur la ressource en eau 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les réseaux à connecter • Déterminer les modalités techniques et administratives envisageables sur ces réseaux • Obtenir une validation du syndicat d'eau en charge de ces réseaux et du Conseil général dans le cadre d'un schéma départemental AEP • Etablir un projet technique précis de raccordement (point d'interconnexion, aménagements nécessaires, débits mobilisables, traitement complémentaire le cas échéant, etc.) • Déterminer les modalités de mise en œuvre de l'interconnexion : date de mise en service, travaux éventuels, purge, nettoyage, désinfection, etc. • Déclarer à la DDASS cette interconnexion préalablement à la mise en service (validation des conditions sanitaires) 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau - Aider financièrement les collectivités 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, communes 			<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, Services de l'Etat (DDASS, etc.), Départements 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°35 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 4 350 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, Département, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Part de l'eau potable importée / exportée • Mise en place des ressources de substitution 					

(Fiches actions)

ACTION N°107 METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX CAPTAGES AEP	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION • Exploiter de nouveaux captages souterrains pour sécuriser la qualité et la quantité de la ressource AEP					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS • Pour la collectivité : répondre à court terme aux exigences réglementaires de la DCE et diversifier les ressources en eau potable • Pour le maître d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires sur la ressource en eau					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS • Respecter les objectifs de la DCE en 2015					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative • Réaliser un état des lieux des nappes souterraines (délimitation de la zone d'alimentation de diagnostic, caractéristiques du milieu physique, occupation du sol et activités, étude des pressions et des flux des différentes activités, état qualitatif et quantitatif de la ressource, mesures de protection à mettre en place) • Prospector et améliorer les connaissances : caractéristiques de la nappe avec mise en place de piézomètres, état de la ressource en mesurant la qualité, volumes prélevés • Choisir l'emplacement : éloigné de toute source de pollution potentielle • Prescriptions à respecter pendant le forage : prendre en compte les risques de pollution, notamment accidentelle, prévoir le devenir de l'eau extraite par émulsion à air comprimé et des cuttings, prendre toute mesure nécessaire pour garantir le respect des objectifs de qualité d'eau, reboucher les forages de reconnaissance non réutilisés • Modalités de réalisation et d'équipement du forage : tubage en PVC, gravillonnage entre le terrain et le tubage, cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage, ouvrage clos (dalle de béton : 3 m ² minimum autour de la tête et 0,30 m au-dessus du terrain naturel) protégeant la tête du tubage pour évacuer les eaux de ruissellement vers les caniveaux extérieurs. La tête devra être fermée par un regard muni d'un couvercle amovible fermé à clef et s'élevant au moins à 0,50 m au-dessus du terrain naturel • Etablir un dossier de récolement après travaux (à adresser à l'administration) : nom, lieu, adresse propriétaire, coupe technique et géologique, eau en cours de forage, opération de développement-nettoyage, mesures, essais, préconisations • Constituer le dossier de demande d'autorisation de prélèvement et de mise en place des périmètres de protection de captage auprès des services de l'état • Faire un suivi/évaluation • NB : ne pas abandonner les ressources existantes, continuer à les protéger et à suivre leur qualité					
Condition(s) de réussite • Convaincre les communes : - Sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) • Syndicats d'eau, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, Conseils généraux			Partenaire(s) / Acteur(s) • Syndicats d'eau, entrepreneurs de travaux publics, services de l'Etat, Conseils généraux, hydrogéologues		
Secteur(s) géographique(s) • Les secteurs prioritaires de la carte n°35 du PAGD - document 1a					
Coût(s) estimatif(s) • Investissement : 2 000 000 €			Financeur(s) potentiel(s) • Agence de l'eau, Département		
INDICATEUR(S) DE SUIVI • Renouvellement des captages					

ACTION N°108 SÉCURISER LA PRISE D'EAU DE LA FERTÉ-BERNARD	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

• Sécuriser la prise d'eau de La Ferté-Bernard afin de réduire les risques de pollutions (accidentelles) et d'assurer l'approvisionnement en eau aux consommateurs desservis

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour les consommateurs : sécuriser leur approvisionnement en eau potable
- Pour la collectivité : sécuriser sa prise d'eau et satisfaire ses administrés
- Pour le maître d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires de la DCE sur la ressource en eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respecter les objectifs de la DCE en 2015 sur le ressource en eau

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Mettre en place des sources de substitution pour répondre à un besoin supplémentaire de 2 500 m³/j :
 - Mettre en place de nouveaux captages AEP (Cf. fiche action n°107) et définir leurs périmètres de protection (Cf. fiche action n°109)
 - Réaliser des interconnexions de réseaux AEP (Cf. fiche action n°106)
- Réhabiliter l'usine de traitement des eaux :
 - Améliorer le processus de traitement des eaux brutes par l'installation d'un dispositif à charbon actif ou à osmose inverse.

Condition(s) de réussite

- Convaincre la commune :
 - Sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau
 - Aider financièrement la collectivité

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Commune de La Ferté-Bernard

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Services de l'État (DDASS, DDAF), Conseil général, hydrogéologues, autres syndicats d'eau.

Secteur(s) géographique(s)

- Secteur de La Ferté-Bernard

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 10 000 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Sécurisation de la prise d'eau de La Ferté-Bernard

(Fiches actions)

ACTION N°109 METTRE EN PLACE LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Mettre en place les périmètres de protection pour sécuriser la qualité et la quantité de la ressource AEP

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour les agriculteurs et riverains : concourir à la reconquête de la qualité de l'eau
- Pour la collectivité : répondre aux exigences réglementaires du code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Pour le maître d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires de la DCE sur la ressource en eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect des objectifs de la DCE en 2015 sur la ressource en eau

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- La réglementation prévoit trois périmètres : une zone de protection immédiate qui doit être acquise par la collectivité et réservée à la production d'eau ; une zone de protection rapprochée où il est possible d'interdire et de réglementer certains types d'activités ; une zone de protection éloignée qui est facultative et permet seulement de rappeler la réglementation générale
- Les étapes de la procédure de mise en place des périmètres de protection sont les suivantes :
 - Réaliser les études techniques préalables (études environnementale, agro-pédologique, hydrogéologique) comprenant l'inventaire de la pollution des sols, les caractéristiques du secteur, la vulnérabilité de la nappe et l'inventaire des risques, et obtenir l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique
 - Proposer les limites des périmètres (immédiat et rapproché) et obtenir l'avis de l'hydrogéologue
 - Proposer les servitudes qui comportent les interdictions et les réglementations liées aux usages
 - Réaliser une évaluation économique du coût des protections
 - Faire délibérer la collectivité, réaliser une enquête publique (avec enquête parcellaire), obtenir l'avis du CODERST
 - Informer individuellement chaque propriétaire concerné
 - Publier la Déclaration d'Utilité Publique (l'inscrire aux hypothèques – cela n'est pas obligatoire) et l'annexer au PLU
 - Acquérir le terrain correspondant au périmètre de protection immédiate et mettre en place les aménagements nécessaires
 - Appliquer les servitudes du périmètre de protection rapprochée (travaux, acquisitions foncières, indemnisation des préjudices)

Condition(s) de réussite

- Convaincre les collectivités (communes, SIAEP, etc.) :
 - Sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau
 - Rappeler la réglementation et les responsabilités (Plan National Santé Environnement : tous les captages doivent être dotés d'un arrêté préfectoral DUP PPC en 2010)
- Convaincre les propriétaires fonciers, agriculteurs, industriels, riverains de captages :
 - Informer et sensibiliser en amont de la procédure sur l'importance de protéger les captages d'AEP en expliquant les risques et les phénomènes de transfert provenant des pollutions accidentelles
 - Aider financièrement

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Syndicats d'eau, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, communes

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Services de l'État (DDASS, etc.), personnes concernées par les PPC (propriétaires, agriculteurs, riverains, etc.), Agence de l'eau

Secteur(s) géographique(s)

- Ensemble du bassin versant

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 700 000 €

Financier(s) potentiel(s)

- Agence de l'eau, Département

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion de captages possédant un périmètre de protection et état d'avancement

ACTION N°110 RÉHABILITER LES RÉSEAUX D'AEP	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Réhabiliter les réseaux d'AEP pour sécuriser la qualité et la quantité de la ressource AEP

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour les acteurs : garantir une bonne qualité d'eau et diminuer le coût de l'eau à terme par la réduction des fuites du réseau d'AEP
- Pour la collectivité : améliorer les conditions sanitaires et les rendements du réseau d'AEP
- Pour le maître d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires sur la ressource en eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respecter les objectifs de la DCE en 2015 sur le ressource en eau

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Réaliser un diagnostic des réseaux d'eau potable en effectuant un examen poussé (reprise des caractéristiques des réseaux et informatisation (SIG), repérage des fuites, des branchements en plomb, des canalisations en amiante-ciment, évaluation de l'état des canalisations et de leur vieillissement, mise en place de compteurs de sectorisation au niveau des nœuds du réseau et d'un comptage à tous les points de prélèvement)
- Définir et mettre en œuvre les moyens d'amélioration :
 - Réaliser un programme pluriannuel de renouvellement, par tranches, du réseau :
 - . renouveler les canalisations les plus anciennes et les plus défectueuses
 - . remplacer les branchements en plomb
 - . renouveler les compteurs individuels
 - Mettre en place un programme de suivi et de surveillance :
 - . former le personnel et sensibiliser les abonnés
 - . actualiser régulièrement l'état des lieux et suivre l'évolution des rendements des réseaux
 - . rechercher et réparer les fuites (la recherche et le colmatage des fuites sont efficaces et rentables car les pertes d'eau coûtent cher)
- Eventuellement, faire une étude à l'échelle départementale pour évaluer les travaux à effectuer et leur calendrier

Condition(s) de réussite

- Convaincre les communes :
 - Sensibiliser les élus sur l'importance d'anticiper la rénovation d'un réseau ancien, sujet à d'importantes fuites, extrêmement coûteuses pour les administrés
 - Aider financièrement les collectivités et provisionner le budget pour prévoir les investissements à moyen ou long terme

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Syndicats d'eau, Départements (étude départementale)

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Syndicats d'eau, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, Services de l'Etat.

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°35 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 4 000 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Département, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion de syndicats qui ont effectué un diagnostic des réseaux d'eau potable
- Evolution des rendements des réseaux
- Linéaire de réseau renouvelé par rapport au linéaire à renouveler

(Fiches actions)

ACTION N°111 METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES ÉCONOMES DE CONSOMMATION D'EAU		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en réduisant la consommation 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les citoyens : sécuriser l'approvisionnement en eau potable, réduire le coût de l'eau et s'impliquer dans une action de développement durable • Pour la collectivité : sécuriser et réduire les coûts de l'approvisionnement en eau potable • Pour le maître d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires sur la ressource en eau 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs de la DCE en 2015 sur la ressource en eau 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Dresser un diagnostic de la consommation d'eau potable par les particuliers et dans les équipements publics : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les factures sur plusieurs années et les comparer aux volumes moyens – comparer les évolutions • Tirer les conclusions et élaborer un plan pluriannuel pour réduire les consommations : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des matériels hydro-économiques dans les équipements publics (gymnases, écoles, piscines, mairies, etc.), les logements collectifs et les logements individuels neufs - Mettre en place des techniques d'arrosage modernes pour les espaces verts, qui ne se déclenchent ou s'arrêtent que lorsque cela devient ou n'est plus nécessaire – préférer le binage à l'arrosage - Sensibiliser les consommateurs sur la nécessité de réduire la consommation d'eau potable et sur le matériel à employer pour y parvenir • Inciter au choix de matériels économes : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des réducteurs de pression (mousseurs pour les robinets, etc.), des mitigeurs (un mitigeur simple ou thermostatique), des chasses d'eau à double commande, des douchettes et des appareils ménagers économes en eau - Installer des systèmes de récupération d'eau de pluie (cuve de récupération branchée sur les gouttières) - Installer des doubles circuits d'eau propre, qui distinguent eau potable et eau de nettoyage (chasse d'eau, douche, etc.) • Communiquer sur l'utilisation économe de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> - N'utiliser l'eau qu'en cas de besoin, ne pas laisser couler les robinets, bien fermer les robinets, préférer la douche aux bains, bien remplir les appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle), etc. - Utiliser l'eau des récupérateurs pour le jardinage - Bien entretenir le réseau d'eau (la robinetterie, les soupapes de sécurité du chauffe-eau et des chasses d'eau, suivre la consommation pour détecter les fuites éventuelles, etc.) • Réduire les pertes du réseau AEP (cf. fiche action « Réhabiliter les réseaux AEP ») • Mettre en place un plan de gestion quantitatif des prélèvements pour l'irrigation : <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler les irriguants du secteur concerné afin de définir des principes communs de valorisation de l'eau - Renforcer la connaissance des prélèvements, notamment par une identification des cultures concernées et par une quantification des volumes prélevés (mise en place de compteurs d'eau, etc.) - Limiter les volumes prélevés en concertation avec les irriguants dans le but d'optimiser l'efficacité de l'irrigation • Inciter à optimiser l'approvisionnement en eau potable dans les process industriels : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser individuellement chaque industriel sur les nécessités d'économie d'eau - Effectuer un co-diagnostic sur l'utilisation de l'eau dans les process et limiter les volumes en concertation avec les industriels • Faire un suivi/ évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les communes et les consommateurs : sensibiliser les élus sur l'importance de réduire les consommations pour sécuriser la ressource • Convaincre les irriguants et les industriels : les sensibiliser sur l'importance de réduire les consommations pour sécuriser la ressource AEP et sur 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Tous les acteurs du territoire 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°35 du PAGD - document 1a 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 20 000 000 € • Fonctionnement : 15 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation d'eau : particuliers/collectivités, industriels, agriculteurs • Nombre d'équipements permettant de réduire la consommation d'eau par commune 						

ACTION N°12 MIEUX VALORISER LES EFFLUENTS AGRICOLES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster la fertilisation des cultures et des prairies en tenant compte de l'antériorité de la parcelle, des potentiels de rendement et des valeurs organiques et minérales des fumures • Mieux maîtriser la valeur organique des effluents d'élevage en transformant le produit (compostage) • Augmenter la SAMO (Surface Amendée en Matières Organiques) par les fumures de printemps (lisiers, fumiers) • Utiliser du matériel de précision • Ajuster le système d'exploitation (assolements, rotations) en fonction de l'importance des rejets 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'agriculteur : réduire le coût de la fertilisation et améliorer son image • Pour le prescripteur (le cas échéant) : valoriser son statut de conseiller • Pour le maître d'ouvrage : a minima, ne pas augmenter le coût de traitement des eaux, maintenir une dynamique autour de la reconquête de la qualité de l'eau 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs de bon état chimique de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les apports minéraux (sur maïs) et leur substituer des apports organiques • Ajuster au mieux les apports azotés aux besoins des plantes : <ul style="list-style-type: none"> - Calculer le rendement potentiel de la culture en faisant la moyenne des rendements des 5 dernières années - Mieux connaître la valeur fertilisante des déjections animales par des campagnes d'analyse et de pesées d'épandeurs, et évaluer la quantité d'azote efficace en tenant compte de la date de l'apport - Tenir compte de l'historique de la parcelle - Fractionner les apports pour mettre en adéquation apports et besoins des plantes (sur céréales et prairies) - Apporter la fertilisation sur les cultures au bon moment • Valoriser les déjections animales sur céréales et prairies (techniques d'enfouissement et d'injection) • S'inscrire, si possible, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) nationales et régionales 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les leaders techniquement reconnus dans l'organisation de l'action - Mettre en place une plate-forme de démonstration (cf. fiche action n°306 « Organiser des démonstrations et/ou des expérimentations collectives ») - Puis, initier de l'auto-expérimentation par contractualisation individuelle (cf. fiche action n°307 « Organiser des expérimentations individuelles ») - Utiliser au maximum les outils de mesure afin d'ajuster au mieux la fertilisation et d'améliorer la lisibilité de la valeur fertilisante des effluents (analyses de déjection, pesées d'épandeur), ainsi que celle des processus de fertilisation/minéralisation et des relations sol/plante (plan de fumure associé à des tests Jubil, hydroN testeurs, mesures de reliquats « sortie hiver » et « post-récolte », etc.) - Instaurer un rapport de confiance et de proximité en établissant une relation la plus directe possible entre le porteur de projet et les agriculteurs 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, groupements de communes, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, prescripteurs, CUMA et ETA 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 90 000 € • Fonctionnement : 20 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'ICPE et régime • Evolution des modes de fertilisation 					

(Fiches actions)

ACTION N°113 LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DÉVELOPPER LES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN AGRICULTURE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Maîtriser les techniques de désherbage en utilisant du matériel adapté pour diminuer l'utilisation et les rejets de produits phytosanitaires
- Remplacer les molécules chimiques les plus dangereuses et/ou les plus fréquemment trouvées dans l'eau, et limiter les pollutions accidentelles ou ponctuelles

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'agriculteur : réduire les traitements phytosanitaires et leur coût, et améliorer son image
- Pour le prescripteur (le cas échéant) : valoriser son statut de conseiller
- Pour le maître d'ouvrage : a minima, ne pas augmenter le coût de traitement des eaux (politique préventive plutôt que curative), maintenir une dynamique autour de la reconquête de la qualité de l'eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect des objectifs de concentration de molécules phytosanitaires de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Inciter à la réduction des pollutions ponctuelles ou accidentelles :
 - Faire établir le diagnostic des pulvérisateurs par un organisme agréé, entretenir et régler les pulvérisateurs,
 - Installer sur les pulvérisateurs une cuve de rinçage pour épandre le fond de cuve au champ,
 - Stocker les produits dans un local fermé et aménagé.
- Inciter à la diminution des pollutions diffuses :
 - Faire réaliser un diagnostic de parcelles à risque à partir de 5 critères (pente, longueur de pente, proximité du cours d'eau, présence de drains, obstacle au ruissellement) et choisir les produits phytosanitaires en fonction du niveau de risque de la parcelle
 - Réduire les doses de traitement en tenant compte de l'hygrométrie et de la température et intervenir au bon moment (limiter la dérive et la volatilisation et intervenir à un stade végétatif précoce des adventices)
 - Utiliser des techniques alternatives (bineuse mécanique/ mixte ou autoguidée, houes rotatives, herses étrilles)
- S'inscrire, si possible, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) nationales et régionales

Condition(s) de réussite

- Accompagner techniquement et/ou convaincre les agriculteurs :
 - Impliquer les leaders techniques
 - Organiser des plateformes de démonstration ou initier de l'auto-expérimentation (cf. fiche action n°306 « Organiser des démonstrations et/ou des expérimentations collectives » et fiche action n°307 « Organiser des expérimentations individuelles »)
 - Proposer des formations
 - Utiliser au maximum les outils de mesure afin d'assurer au mieux la réduction de doses
 - Aider financièrement

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Syndicats d'eau, groupements de communes, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, prescripteurs, CUMA et ETA

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 36 000 € • Fonctionnement : 37 500 €/an

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Evolution des quantités de produits phytosanitaires vendus par an
- Nombre de diagnostics de parcelle à risque pour les pollutions diffuses
- Nombre et type de matériels utilisant une méthode alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires achetés et surfaces concernées

ACTION N°114 ENTRETIEN LE BOCAGE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le bocage en bon état et limiter l'empiètement des haies sur l'espace agricole pour préserver les entités paysagères et limiter les ruissellements 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'agriculteur : faciliter l'entretien des haies et améliorer son image • Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations • Pour la collectivité : préserver un paysage attractif • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique et un maillage bocager allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et réduire les inondations 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une gestion collective de la haie : <ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire des haies existantes (cf. fiche action « Réaliser un inventaire du bocage ») - Repérer les zones à risque de transfert en fonction de la proximité du cours d'eau, de la pente, de la nature du sol, ... - Associer un entrepreneur agricole ou une CUMA pour réaliser l'entretien du bocage - Etablir un plan d'intervention collectif d'entretien (lieux, dates, etc.) - Entretien des haies mécaniquement uniquement, en exportant le matériau issu de l'intervention • Envisager une valorisation économique du bois issu de l'entretien (cf. fiche action « Développer la valorisation économique du bois issu de l'entretien des haies ») 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les collectivités en considérant : <ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui le bocage comme un bien collectif à préserver - L'intérêt économique (attractivité du territoire), environnemental (biodiversité et qualité de l'eau) et social (satisfaction des administrés) de ce type d'action 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, Chambres d'agriculture, prescripteurs, CUMA et ETA, collectivités 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 30 000 € • Fonctionnement : 22 600 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs mobilisés pour la mise en place du plan d'intervention collectif d'entretien du bocage et linéaire concerné • Linéaire de haies contractualisées par hectare 					

(Fiches actions)

ACTION N°115 METTRE EN PLACE DES PLANS DE DÉSHÉRBAGE COMMUNAUX ET DÉVELOPPER LES TECHNIQUES ALTERNATIVES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Mettre en place des plans de désherbage communaux pour limiter l'utilisation des pesticides
- Développer les techniques alternatives au désherbage chimique pour réduire l'utilisation des pesticides

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour la collectivité : améliorer son image et montrer l'exemple aux administrés
- Pour l'agent d'entretien : valoriser son métier par des techniques plus durables et protéger sa santé
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, impliquer les élus comme acteurs « relais » et développer des pratiques d'entretien des espaces publics plus soutenables par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect des objectifs de concentration en molécules phytosanitaires de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Mettre en place un plan de désherbage :
 - Effectuer un inventaire des pratiques communales et définir des objectifs d'entretien
 - Classer les zones à désherber selon leur niveau de risque : élevé pour les surfaces proches des cours d'eau ou imperméables, réduit pour les surfaces perméables sans traces de ruissellement
 - Choisir les types de pratiques d'entretien en fonction de ces niveaux de risque (désherbage alternatif pour les zones à risque élevé, désherbage alternatif ou désherbage chimique raisonné pour les zones à risque réduit)
 - Enregistrer les pratiques d'entretien
 - Effectuer un bilan annuel et communiquer vers le grand public sur les actions entreprises
- Développer le désherbage alternatif : désherbage thermique et mécanique
- Développer les techniques préventives au désherbage (paillage, plantes couvre-sols, rejointement)
- Organiser des formations avec les techniciens
- Lancer des opérations pilotes sur des Communautés de communes volontaires

Condition(s) de réussite

- Convaincre les communes de l'importance de s'impliquer dans ce type d'action pour montrer l'exemple à leurs administrés et plus globalement être de véritables acteurs dans l'ensemble du programme de la reconquête des milieux aquatiques, donc de la qualité du territoire (attractivité, etc.)
- Convaincre les habitants pour qu'ils changent leur perception du « propre » et de l'entretien des espaces publics :
 - Effectuer des réunions communales de sensibilisation par rapport aux enjeux sur la qualité de l'eau
 - Informer sur la mise en place du plan de désherbage
 - Engager un débat sur les modes d'entretien possibles des espaces publics

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Communes ou leurs groupements, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Techniciens communaux ou d'équipement, élus, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, DDE, SNCF, Départements, CREPPEP, FREDON, CNFPT

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°32 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 730 000 € • Fonctionnement : 1 000 000 €/an

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion de communes ayant réalisé un plan de désherbage
- Proportion de techniciens ayant eu une formation au désherbage communal
- Suivi des modes de désherbage communaux

ACTION N°116 METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Mettre en place une gestion différenciée des espaces publics pour limiter l'utilisation de pesticides

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour la collectivité : améliorer son image et montrer l'exemple aux administrés
- Pour l'agent d'entretien : valoriser son métier par des techniques plus durables
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, impliquer les élus comme acteurs « relais » et développer des pratiques d'entretien des espaces publics plus soutenables par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect des objectifs de concentration en molécules phytosanitaires de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Mettre en place un plan de gestion :
 - Effectuer un inventaire des espaces publics de la commune (localisation, superficie, usage, mode d'entretien)
 - Répartir les espaces en classes d'entretien allant des zones de grande tolérance (nature spontanée, peu ou pas d'entretien, 1 ou 2 tontes par an) à des zones de prestige (jardin à la française en centre-ville, avec un entretien très poussé en termes de tonte et de désherbage) en passant par des zones de degrés d'intervention intermédiaires
 - Définir les objectifs et les pratiques d'entretien attribués à chaque classe d'espaces (du laisser-faire en passant par un entretien mécanique et très ponctuel, jusqu'à un entretien régulier sur les espaces minéraux)
 - Enregistrer les pratiques d'entretien
 - Effectuer un bilan annuel
- Organiser des formations avec les techniciens communaux

Condition(s) de réussite

- Convaincre les communes de l'importance de s'impliquer dans ce type d'action pour montrer l'exemple à ses administrés et plus globalement d'être un véritable acteur dans l'ensemble du programme de la reconquête des milieux aquatiques, donc de la qualité du territoire (attractivité, etc.)
- Convaincre les habitants pour qu'ils changent leur perception du « propre » et de l'entretien des espaces publics :
 - Effectuer des réunions communales de sensibilisation par rapport aux enjeux sur la qualité de l'eau,

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Communes ou leurs groupements, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Communes, agents d'entretien

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°32 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 20 000 €/an

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion de communes ayant réalisé un plan de désherbage
- Proportion de techniciens ayant eu une formation au désherbage communal
- Suivi des modes de désherbage communaux

(Fiches actions)

ACTION N°117 LIMITER L'IMPACT DES REJETS PROVENANT DES STATIONS D'ÉPURATION COLLECTIVE		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les stations d'épuration ou en construire de nouvelles en cas de surcharge polluante • Mettre en place des systèmes d'épuration simplifiés pour les petites communes afin de limiter les rejets 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la collectivité : améliorer son image et montrer l'exemple aux administrés • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, impliquer les élus comme acteurs « relais » et mettre en place des dispositifs d'assainissement plus sécurisés et soutenables par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de qualité d'eau de la DCE en 2015 et la réglementation (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter une station d'épuration : <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un diagnostic du système d'assainissement (réseau de collecte et station de traitement, définir la charge polluante à traiter : domestique, artisanale, industrielle... et son évolution) - Définir les aménagements à réaliser pour mettre la station aux normes par rapport à la charge polluante et aux rejets (matières carbonées, azotées et phosphorées) en fonction de la sensibilité du milieu aquatique récepteur • Construire une nouvelle station d'épuration : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les communes bénéficiant d'un dispositif d'assainissement collectif, la construction d'une nouvelle STEP devra être réalisée en conformité avec la réglementation et en fonction de la charge polluante à éliminer. - Pour les communes sans dispositif d'assainissement collectif, faire une étude de zonage et une étude de faisabilité (choix de la filière de traitement, exutoire...) • Généraliser l'auto-surveillance des STEP (équipements de mesure de plus en plus élaborés suivant la capacité de la STEP : < 200 EqH, 200-2 000 EqH, 2 000-10 000 EqH, >10 000 EqH et rédaction d'un manuel d'auto-surveillance pour des > 2 000 EqH) • Prévoir en amont la destination des boues, notamment une filière de séchage, stockage, analyse et un plan d'épandage • Prévoir un système de traitement supplémentaire pour l'azote et le phosphore pour les stations dont la capacité est supérieure à 1 000 EqH (pour les STEP < 1 000 EqH, l'Agence de l'eau demande le traitement de la pollution organique ; entre 1 000 et 100 000 EH, le traitement de la pollution organique, azote et phosphore avec un niveau d'épuration poussée (circulaire du 12/05/95 (N 15 mg/l, P 2 mg/l maxi))). • Construire une station d'épuration rustique et simple pour des capacités inférieures à 500 EQH : <ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de zonage et une étude de faisabilité en fonction de la charge polluante à traiter, du rejet imposé par la sensibilité du milieu... - Plusieurs systèmes existent comme les filtres plantés de roseaux, l'épuration par le sol, le lagunage, etc. - Pour les STEP inférieures à 100 EqH, envisager plutôt une alternative au collectif en privilégiant le non collectif (ces STEP ne sont pas financées par l'Agence de l'eau) • Envisager les techniques rustiques d'épuration à l'efficacité prouvée pour des capacités inférieures à 500 EH. 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur la nécessité de mettre les dispositifs aux normes par rapport au milieu aquatique et de montrer l'exemple aux administrés et plus globalement d'être un véritable acteur dans le programme de reconquête des milieux aquatiques, donc de la qualité du territoire (attractivité, etc.) 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements 			<ul style="list-style-type: none"> • Services de l'Etat (DDAF, DDE, etc.), techniciens communaux, SATESE 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°32 du PAGD - document 1a 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 7 800 000 € (y compris fiche action n°118 « Réhabilitation des réseaux d'assainissement défectueux ») 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de communes qui ont besoin d'une station d'épuration des eaux usées • Proportion de communes qui sont en conformité au niveau des exigences de collecte et des traitements des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) • Suivi des rejets des STEP : MO, azote, phosphore 						

ACTION N°118 RÉHABILITER LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DÉFECTUEUX	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	-----------------------------	-------------	---------	------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> Détecter et remplacer les tronçons défectueux afin de diminuer les rejets Détecter et améliorer les raccordements défectueux des habitations sur le réseau afin de diminuer les rejets 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> Pour la collectivité : améliorer son image et montrer l'exemple aux administrés Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, impliquer les élus comme acteurs « relais » et gérer les réseaux d'assainissement de manière plus soutenable par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'ensemble des objectifs de qualité d'eau de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> Repérer les stations d'épuration ayant un faible taux de collecte Effectuer un diagnostic de réseau : <ul style="list-style-type: none"> Reconstituer l'histoire du réseau (les données physiques relatives aux éléments constitutifs du réseau et à la nature des terrains environnants, les caractéristiques géométriques du réseau, les conditions de construction de l'ouvrage, les interventions antérieures) Etablir un état des lieux actuel du réseau (degré de vieillissement, fonctionnement, collecte d'eaux parasites (eaux pluviales, de nappes, etc.), nature et fiabilité des raccordements) Etudier la possibilité de créer des réseaux séparatifs (eaux usées/eaux pluviales) à la place de réseaux unitaires Réaliser les travaux nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un programme pluriannuel de réhabilitation des canalisations Mettre en conformité les branchements sur le réseau Optimiser le fonctionnement des réseaux Mettre en place un programme de surveillance pour actualiser régulièrement l'état des réseaux 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les communes : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus sur l'importance de s'impliquer dans ce type d'action pour montrer l'exemple à ses administrés et plus globalement être un véritable acteur dans l'ensemble du programme de la reconquête des milieux aquatiques, donc de la qualité du territoire (attractivité, etc.) 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> Communes ou leurs groupements 			<ul style="list-style-type: none"> Services de l'Etat (DDAF, DDE, etc.), communes, SATESE 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs prioritaires de la carte n°32 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> Investissement : 7 800 000 € (y compris fiche action n°117 « Réhabilitation des réseaux d'assainissement défectueux ») 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'état du réseau 					

(Fiches actions)

ACTION N°119 VALORISER LES BOUES DE STATION D'ÉPURATION	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Mieux gérer les boues de station d'épuration en les valorisant en agriculture

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'agriculteur : bénéficier d'un engrais organique à faible coût
- Pour la collectivité : valoriser le produit de traitement de la station d'épuration
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre les agriculteurs et les collectivités, initier des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect des objectifs de qualité de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Construire ou réhabiliter des bassins de stockage de capacité adaptée pour mieux gérer et préparer les boues de station d'épuration (stockage de 6 mois minimum)
- Connaître la composition précise du produit à livrer (prélèvements et analyses systématiques avant tout épandage)
- Procéder aux études agro-pédologiques pour déterminer l'aptitude des sols à recevoir les résidus et symétriquement l'aptitude des déchets considérés à amender les terrains concernés, réalisation d'un plan d'épandage et signature de conventions avec les agriculteurs
- Contacter des agriculteurs et intégrer, chez ceux qui le souhaitent, les apports de boues de stations d'épuration au plan d'épandage de l'exploitation
- Assurer le suivi de la qualité des boues et un suivi agronomique sur les parcelles concernées

Condition(s) de réussite

- Convaincre les agriculteurs :
 - Garantir la qualité et l'hygiène des produits à épandre et être transparent
 - Démontrer l'intérêt agronomique et fertilisant des boues

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Communes ou leurs groupements

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Entrepreneurs de travaux agricoles, laboratoires d'analyse, agriculteurs, CUMA, SATESE

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°32 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- -

Financeur(s) potentiel(s)

- -

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Quantité de boues valorisées par rapport à la quantité totale disponible
- Suivi de la composition des boues par rapport à la quantité épandue sur un échantillon de stations

ACTION N°120 LIMITER L'IMPACT DES REJETS PROVENANT DES SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Inciter à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement insuffisants ou à l'équipement des habitations qui n'en disposent pas

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'habitant : se mettre aux normes par rapport à la réglementation, améliorer son image
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, impliquer les habitants dans le programme et mettre en place des dispositifs d'assainissement plus sécurisés et soutenables par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Dans le cadre des compétences du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), réaliser un diagnostic des installations et repérer les « points noirs » (dispositifs posant un réel problème de salubrité publique ou d'impact avéré sur le milieu) :
 - Effectuer un pré-diagnostic :
 - . constituer un comité de suivi
 - . informer les particuliers (réunion publique, plaquette d'information)
 - . repérer les zones sensibles (proximité d'un captage d'eau potable, cours d'eau sensible, pente, substrat, type de sols, etc.)
 - . organiser une visite sur site : vérification du fonctionnement et de l'impact des dispositifs (impacts sur le milieu, risques sanitaires), appréciation du degré de satisfaction de l'utilisateur (dysfonctionnements, odeurs, nuisances)
 - Etudier les « points noirs » à la parcelle, en décrivant les travaux à réaliser et en précisant leur coût
- Accompagner les particuliers dans la réalisation des travaux de mise aux normes des points noirs, sensibilisation, conseil, suivi
- Ou sensibiliser les particuliers en zones urbanisées à se raccorder au réseau
- Dans le cadre des compétences du SPANC, contrôler régulièrement les installations

Condition(s) de réussite

- Convaincre les communes :
 - Sensibiliser les élus sur la nécessité de mettre aux normes les dispositifs d'assainissement pour appliquer la réglementation, mieux respecter les milieux aquatiques et être de véritables acteurs dans l'ensemble du programme de reconquête des milieux aquatiques, donc de la qualité du territoire (attractivité, etc.)
- Aider financièrement les collectivités

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Communes ou leurs groupements

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Services de l'État, habitants, techniciens des SPANC, SATESE-SATANC

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°33 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 15 000 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Agence de l'eau, Département

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion d'habitations dont le dispositif d'assainissement a été contrôlé
- Nombre d'habitations s'étant mises aux normes parmi celles dont le dispositif d'assainissement a été jugé défectueux lors du contrôle

(Fiches actions)

ACTION N°121 LIMITER L'IMPACT DES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION INDUSTRIELLE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter ou construire des stations d'épuration industrielles ou de pré-traitement dans le cas de rejets directs ou provoquant une surcharge polluante dans la station d'épuration collective communale 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'industriel : se mettre aux normes par rapport à la réglementation et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, impliquer les industriels dans le programme et mettre en place des dispositifs d'assainissement plus sécurisés et soutenables par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs de qualité de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les industriels à la mise en place et au respect de conventions de raccordement/déversement dans le réseau collectif communal • Réhabiliter une station de pré-traitement : <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un diagnostic du dispositif de pré-traitement et du couple pré-traitement/station d'épuration collective - Définir les aménagements à réaliser en fonction du type et de la quantité de rejets (matières carbonées, azotées et phosphorées, métaux toxiques, organochlorés, etc.), afin de mettre la station en conformité avec la réglementation et avec les caractéristiques techniques de la station d'épuration collective • Construire une station d'épuration : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les industries ayant des rejets directs non traités et pouvant être raccordées au système d'assainissement collectif, la construction d'un dispositif de pré-traitement devra être réalisée en conformité avec la réglementation et en fonction du type et de la quantité de rejets - La construction d'une station d'épuration industrielle sera envisagée dans le cas où la station collective ne peut pas accueillir les rejets ; ses caractéristiques techniques devront tenir compte de la réglementation en vigueur et de la sensibilité du milieu récepteur - Pour de petites stations de capacités inférieures à 500 EH, envisager les techniques rustiques d'épuration à l'efficacité prouvée. 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les industriels : <ul style="list-style-type: none"> - Les sensibiliser à la nécessité de mettre aux normes les dispositifs par rapport à la réglementation, au milieu aquatique et pour améliorer leur image - Aider financièrement les industriels en cas de difficultés financières, dans la limite des encadrements communautaires 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Industriels 			<ul style="list-style-type: none"> • Communes et leurs groupements, Agence de l'eau, Services de l'Etat (DRIRE, DSV, etc.), Chambres de commerce et d'industrie 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°33 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 18 800 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, ADEME, Département, Région, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'impact des stations d'épuration industrielles. • Proportion d'industries ayant des rejets directs non traités ou provoquant une surcharge polluante dans la station d'épuration collective 					

ACTION N°122 ELIMINER OU VALORISER LES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION INDUSTRIELLES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	-----------------------------	-------------	---------	------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1 Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> En fonction de leur nature, mieux gérer les boues de station d'épuration industrielles en les valorisant en agriculture ou en les détruisant de manière adaptée 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'industriel : se mettre aux normes et améliorer son image Pour l'agriculteur (le cas échéant) : bénéficier d'un engrais organique à faible coût Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre agriculteurs, industriels et collectivités, initier des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> Pour les industries dont les boues peuvent être valorisées en agriculture (industries agro-alimentaires, etc) : <ul style="list-style-type: none"> Evaluer de façon très précise les caractéristiques physico-chimiques des boues (et leur variabilité) Procéder aux études agro-pédologiques pour déterminer l'aptitude des sols à recevoir les résidus et symétriquement l'aptitude des déchets considérés à amender les terrains donnés Réaliser un plan d'épandage prévisionnel S'assurer de la traçabilité des résidus Obtenir l'accord écrit des exploitants agricoles (signature de convention avec le producteur de boues) Pour les industries (secteur de la chimie, traitements de surface) rejetant des boues classées dans les DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : <ul style="list-style-type: none"> Les boues doivent faire l'objet d'un traitement thermique ou d'un enfouissement technique en CET (Centre d'Enfouissement Technique) de classe 1 (déchets industriels dangereux) Pour les industries rejetant des boues minérales non toxiques (tel que les industries extractives) : <ul style="list-style-type: none"> Les boues doivent faire l'objet d'une valorisation en soubassement routier ou en matériau de remblais en carrière ou d'un enfouissement technique en CET de classe 3 (déchets dits inertes) 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> Garantir la qualité et l'hygiène des boues Démontrer l'intérêt agronomique et fertilisant des boues Convaincre les industriels : <ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement en cas de difficultés financières, dans la limite des encadrements communautaires 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> Industriels 			<ul style="list-style-type: none"> Communes et leurs groupements, entrepreneurs de travaux agricoles, laboratoires d'analyse, agriculteurs, CUMA, Services de l'État (DRIRE, DSV, etc.), Chambres de commerce et d'industrie 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs prioritaires de la carte n°33 du PAGD - document 1a 					
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> - 			<ul style="list-style-type: none"> - 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'habitations dont le dispositif d'assainissement a été contrôlé Nombre d'habitations s'étant mises aux normes parmi celles dont le dispositif d'assainissement a été jugé défectueux lors du contrôle 					

(Fiches actions)

ACTION N°201 SUIVRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser le suivi à l'échelle du bassin versant de l'Huisne • Concourir à l'enrichissement des observatoires existants • Informer les acteurs sur la propagation des espèces envahissantes pour prévenir leur évolution 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels • Pour les habitants ou les riverains : mieux connaître les actions qui occasionnent l'implantation ou la prolifération des espèces invasives • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs de qualité biologique de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Centraliser l'information au niveau du bassin versant de l'Huisne (source : groupes d'études et de suivi locaux, régionaux et nationaux) • Alimenter la connaissance des observatoires existants • Informer les citoyens et les professionnels sur l'existence des différentes espèces envahissantes et les moyens de prévenir leur propagation : <ul style="list-style-type: none"> - Publier des articles dans la presse, sur Internet, dans le journal de bassin, etc. - Organiser des réunions publiques d'information - Organiser des visites de terrain avec la FDPPMA, l'ONEMA, les pêcheurs, les riverains, les habitants, les agriculteurs, etc. • Contenu des messages à délivrer : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les espèces végétales envahissantes : être vigilant au moment des transplantations, curages/vidanges d'étangs, nettoyages des aquariums, etc., limiter les perturbations humaines favorables à la propagation (selon les espèces : artificialisation des berges, destruction de la ripisylve, dégradation de la qualité de l'eau, perturbation de l'écoulement des eaux, etc.) - Pour les espèces animales : éviter les cultures au bord des cours d'eau, etc. • Favoriser la limitation et le contrôle de leur développement par des moyens écologiques territorialités, plutôt que des méthodes chimiques et ponctuelles • Faire un suivi/évaluation 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les citoyens : <ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement les riverains sur les équilibres biologiques des écosystèmes et les conséquences des espèces envahissantes sur le milieu 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR, structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> • FDPPMA, ONEMA, ONCFS, collectivités, PNR, Syndicats de rivières, CPNS, associations de défense de l'environnement et de lutte contre les nuisibles, Région-CORELA, DIREN, Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays-de-la-Loire, Groupement des Aquaculteurs en Pays-de-la-Loire, pisciculteurs, syndicats d'étangs. 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 					
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 10 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, ADEME, Département, Région, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des espèces envahissantes animales et végétales présentes sur le bassin versant de l'Huisne • Nombre d'actions de lutte contre les espèces envahissantes par commune 					

ACTION N°202 RÉALISER UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES À L'ÉCHELLE LOCALE		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les zones humides pour préserver le fonctionnement des milieux aquatiques • Définition des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau • Définition des zones humides d'intérêt environnemental particulier • Inscription dans les documents d'urbanisme 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels • Pour le riverain et l'agriculteur : mieux repérer la valeur écologique de sa parcelle, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image • Pour l'inondé : retrouver des espaces naturels pour réduire les sinistres dus aux inondations • Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche, inondations) et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de qualité de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recours au savoir local • Distinguer les zones humides d'intérêt environnemental particulier et les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (article L 211-3 du code de l'environnement) : priorité aux actions à mener sur les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau • Organiser une visite de terrain : visiter les lieux en groupe, accompagné d'un expert • Connaître les critères de reconnaissance des zones humides : le guide d'inventaire « zones humides » prévu à cet effet constitue une référence. • Réaliser un descriptif de la zone humide • Inscrire les zones humides dans les documents d'urbanisme : délimitation de la zone sur le plan cadastral et inscription au PLU • Suivre la réglementation et les incitations à la préservation des zones humides (loi sur l'eau, loi DTR, règlement du SAGE, etc.) • Informer sur les possibilités d'actions de préservation et de gestion des zones humides (acquisitions foncières, méthodes de restauration, outils de contractualisation, etc.) 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs ou les propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement sur la nécessité du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques - Faciliter les compromis : créer des groupes de travail avec les autres acteurs intéressés par ces zones pour maximiser la compréhension mutuelle et définir, en présence d'autres acteurs de la société civile, le périmètre de la zone humide à l'échelle de la parcelle. Ne pas définir le périmètre de la zone sans avoir échangé et négocié avec l'agriculteur et le propriétaire • Convaincre la municipalité : 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Pêcheurs, agriculteurs, FDPPMA, ONCFS, ONEMA, collectivités, PNR, DIREN, Agence de l'eau 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 850 000 € (y compris la fiche action n°203 «Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale») 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides et du chevelu et surfaces inventoriées • Surface de zones humides et de chevelus inscrites dans les documents d'urbanisme par rapport à la surface totale de ZH et de chevelus 						

(Fiches actions)

ACTION N°203 RÉALISER UN INVENTAIRE DES CHEVELUS À L'ÉCHELLE LOCALE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION					
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les chevelus pour préserver le fonctionnement des milieux aquatiques • Définition du cours d'eau • Inscription dans les documents d'urbanisme 					
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS					
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels • Pour le riverain et l'agriculteur : mieux repérer la valeur écologique de sa parcelle, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image • Pour l'inondé : retrouver des espaces naturels pour réduire les sinistres dus aux inondations • Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche, inondations) et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 					
RÉSULTAT(S) ATTENDUS					
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de la DCE en 2015 					
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION					
Méthode indicative					
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recours au savoir local : faire participer tous les acteurs ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux différents chevelus du territoire de la commune (agriculteurs, pêcheurs, élus, représentants d'association d'environnement, etc.) – s'associer étroitement avec le PNR du Perche sur la partie Nord du bassin ; sur la base d'une pré-localisation des chevelus, il s'agit d'inventorier et de caractériser tous les chevelus existants • Organiser une visite de terrain : visiter les lieux en groupe, accompagné d'un expert – l'objectif est de confirmer ou non la présence des chevelus à l'échelle parcellaire • Connaître les critères de reconnaissance des chevelus (Cf. « guide de recensement des cours d'eau » du SAGE Blavet) • Réaliser un descriptif des chevelus • Inscrire les chevelus dans les documents d'urbanisme : dessin la zone sur le plan cadastral et inscription au PLU • Informer sur les possibilités d'actions de préservation et de gestion des chevelus (acquisitions foncières, méthodes de restauration, outils de contractualisation, etc.) 					
Condition(s) de réussite					
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs ou les propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement sur la nécessité du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques - Faciliter les compromis : créer des groupes de travail avec les autres acteurs intéressés par ces zones pour maximiser la compréhension mutuelle et définir, en présence d'autres acteurs de la société civile, le périmètre de la zone humide à l'échelle de la parcelle – ne pas définir le périmètre de la zone sans avoir échangé et négocié avec l'agriculteur et le propriétaire • Convaincre la municipalité : 					
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 		
Secteur(s) géographique(s)					
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 					
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 850 000 € (y compris la fiche action n°202 «Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle locale») 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, ADEME, Département, Région, Europe 		
INDICATEUR(S) DE SUIVI					
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides et du chevelu et surfaces inventoriées • Surface de zones humides et de chevelus inscrites dans les documents d'urbanisme par rapport à la surface totale de ZH et de chevelus 					

ACTION N°204 RÉALISER UN INVENTAIRE DES PLANS D'EAU		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une connaissance précise de la densité des plans d'eau et de leur connectivité au réseau hydrographique 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels • Pour le propriétaire du plan d'eau : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image • Pour la collectivité : être à l'écoute des préoccupations d'une partie de ses administrés (environnement, pêche) et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recours au savoir local : faire participer tous les acteurs ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt pour les plans d'eau : propriétaires, pêcheurs, agriculteurs, élus, représentants d'association d'environnement, etc. • Organiser une réunion avec ce groupe d'acteurs pour recenser de manière participative les plans d'eau existants et sensibiliser sur les conséquences de leur présence (avantages et inconvénients) • Prévenir chaque propriétaire de l'organisation d'une visite de terrain pour inventorier • Visite de terrain : dresser un état des lieux avec chacun des propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Identification géographique du plan d'eau (nom du lieu, coordonnées, localisation sur une carte, etc.) - Description du plan d'eau (type, valeur, usages actuels) - Statut de propriété - Identification des altérations (dégradation de la qualité des eaux, présence d'espèces piscicoles ou végétales indésirables, etc.) - Définir la qualité des plans d'eau en fonction de leur contact avec le cours d'eau : définir chacun des plans d'eau selon la notion d'eau close ou d'eau libre (aller au delà de la définition réglementaire) - Rappel du contexte réglementaire et des moyens de réduire les impacts négatifs des plans d'eau • Informer les acteurs du territoire et les élus locaux sur l'impact des plans d'eau à partir d'expertises et d'exemples concrets, notamment issus du bassin 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur l'impact des plans d'eau - Informer sur la réalisation de l'inventaire des plans d'eau - Faciliter les compromis : créer des groupes de travail avec les autres acteurs intéressés par ces zones pour maximiser la compréhension mutuelle et définir ensemble les types d'altération générés par les plans d'eau • Convaincre la commune : <ul style="list-style-type: none"> - Les élus communaux doivent être de véritables « acteurs-relais » au niveau de la reconquête des milieux aquatiques 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Pêcheurs, propriétaires de plan d'eau, FDPPMA, ONEMA, collectivités, PNR, DIREN, MISE, Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays-de-la-Loire. 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 450 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de communes ayant réalisé l'inventaire des plans d'eau 						

(Fiches actions)

ACTION N°205 RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES OUVRAGES HYDRAULIQUES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître les chevelus pour préserver le fonctionnement des milieux aquatiques Définition du cours d'eau Inscription dans les documents d'urbanisme 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels Pour le propriétaire de l'ouvrage : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image Pour la collectivité : être à l'écoute des préoccupations d'une partie de ses administrés (environnement, pêche) et améliorer son image Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respecter les objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un recensement objectif des ouvrages à partir de la base de données de la Commission Locale de l'Eau et de l'Agence de l'eau Le cas échéant, réunir les organismes de sauvegarde du patrimoine bâti (Association des moulins, etc.) pour les informer de la démarche et repérer les ouvrages et leurs propriétaires ou gestionnaires Recenser et sensibiliser par un document d'information chacun des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages Prévenir chacun des propriétaires ou gestionnaires de l'organisation d'une visite de terrain Organiser une première visite de terrain pour inventorier les ouvrages avec chacun des propriétaires ou gestionnaires : <ul style="list-style-type: none"> Identification géographique de l'ouvrage (nom du lieu, coordonnées, localisation sur une carte, etc.) Description de l'ouvrage (type, valeur et fonctionnement de l'ouvrage, usages actuels et potentiel de développement hydroélectrique) Statut de propriété Avoir recours au savoir local : faire participer tous les acteurs ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt sur les ouvrages et leurs abords (fonctionnement hydrologique, qualité des milieux aquatiques, etc.) : propriétaires et/ou gestionnaires des ouvrages, pêcheurs, agriculteurs, élus, représentants d'associations de sauvegarde du patrimoine et de protection de l'environnement, etc. Réaliser un diagnostic en utilisant la méthodologie d'inventaire Agence de l'eau-ONEMA (et des SAGES voisins) Effectuer ce diagnostic selon une méthode participative en organisant une réunion avec ce groupe d'acteurs sur les avantages et conséquences de la présence d'ouvrages hydrauliques Organiser une seconde visite de terrain pour dresser un diagnostic avec chacun des propriétaires ou gestionnaires : <ul style="list-style-type: none"> Identification des altérations (obstacle à la remontée ou descente des poissons, sédimentation, etc.) Analyse au regard des critères déterminés préalablement lors de la réunion du groupe Rappel du contexte réglementaire Faire un suivi/évaluation Créer un groupe de travail technique pour le suivi de l'inventaire Elaborer un support de communication sur les bénéfices des actions engagées sur la continuité écologiques des cours d'eau Préparer la mise en œuvre de la DCE et des préconisations du SDAGE sur la réduction du taux d'étagement des cours d'eau 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les propriétaires et les maîtres d'ouvrages locaux pour un inventaire partagé : 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires d'ouvrages hydraulique, pêcheurs, FDPPMA, ONEMA, DIREN, agriculteurs, autres collectivités, PNR, Agence de l'eau, Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays-de-la-Loire, Groupement des Aquaculteurs en Pays-de-la-Loire, pisciculteurs, syndicats d'étangs. 			
Secteur(s) géographique(s) :						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Investissement : 450 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic spécifique 						

ACTION N°206 RÉDUIRE LE TAUX D'ÉTAGEMENT DES COURS D'EAU		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan pluriannuel de réduction du taux d'étagement des cours d'eau en agissant sur les ouvrages hydrauliques du bassin versant 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le propriétaire de l'ouvrage : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, améliorer son image • Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels • Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche dans les cours d'eau) et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, propriétaires des ouvrages, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • NB : cette action ne peut être effectuée qu'à la suite d'un diagnostic des ouvrages hydrauliques (cf. fiche action n°205) • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le règlement d'eau - Modalités de gestion des ouvrages : ouverture des parties mobiles (vannes, clapets, etc.) en fonction d'exigences écologiques - Effectuer un suivi systématique de ces nouveaux modes de gestion • Aménager les ouvrages hydrauliques : <ul style="list-style-type: none"> - Démantèlement des parties mobiles (vannes, clapets, etc.) - Mise en place de dispositifs de franchissement piscicole (cf. classement de l'Huisne et de ses affluents pour la circulation des poissons migrateurs) - Abaissement des seuils et aménagement d'échancrures - Accompagner et suivre systématiquement ces aménagements • Le cas échéant, araser les ouvrages sans usage reconnu : <ul style="list-style-type: none"> - Enlever les parties fixes et mobiles de l'ouvrage hydraulique - Accompagner et suivre systématiquement ces aménagements • Faire un suivi-évaluation • Créer un groupe de travail technique pour le suivi de la mise en œuvre du plan de réduction du taux d'étagement • Elaborer un support de communication sur les bénéfices des actions engagées sur la continuité écologiques des cours d'eau en s'appuyant sur des dires d'experts et des exemples concrets • Assurer une veille sur la réglementation (loi sur l'eau, etc.) et la mise en œuvre des préconisations du SDAGE 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les propriétaires et les maîtres d'ouvrages locaux pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de réduction du taux d'étagement : <ul style="list-style-type: none"> - S'accorder sur les actions à mettre en œuvre d'après les conclusions du diagnostic - Assurer un conseil technique pour la réalisation des actions 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires, riverains, communes ou leurs groupements, syndicats de rivière 			<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires et association, communes, riverains, Agence de l'eau, FDPPMA, PNR, CATER, ONEMA, agriculteurs, syndicats de rivières, 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs prioritaires définis à la suite du diagnostic des ouvrages hydrauliques. 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 250 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages hydrauliques concernés par une action visant à réduire le taux d'étagement du cours d'eau et type d'action parmi les ouvrages qui ont une influence sur la continuité écologique du cours d'eau 						

(Fiches actions)

ACTION N°207 DÉVELOPPER, PRÉSERVER, GÉRER LES FRAYÈRES ET LES RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Restaurer ou mettre en place des frayères, améliorer les zones de frayères naturelles pour optimiser les lieux de reproduction piscicole

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour le pêcheur : maintenir une population piscicole naturelle, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image
- Pour le maître d'ouvrage : développer un partenariat avec les professionnels de la pêche, rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'objectif de la morphologie des cours d'eau de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Effectuer une phase d'étude préalable à l'échelle des secteurs prioritaires :
 - Réaliser un état des lieux
 - Définir les enjeux de gestion et les objectifs à atteindre par secteur
- Etudier les aménagements possibles :
 - Pour l'amélioration des zones de frayères naturelles : élimination des sédiments fins et des embâcles indésirables, modification des conditions hydrauliques (gestion des ouvrages hydrauliques, instauration de seuil, etc.), protection des berges (mise en place de tresses et d'abreuvoirs pour le bétail, etc.), restauration d'abris (restauration de ripisylve, etc.)
 - Pour l'instauration de zones de frayères : idem avec dépôt de substrats d'une granulométrie adéquate dans le lit des cours d'eau
- Définir un plan d'actions : hiérarchisation des actions pluriannuelles, moyens à mettre en œuvre, évaluation financière, préconisations, etc.
- Réaliser les travaux
- Faire un suivi-évaluation

Condition(s) de réussite

- Convaincre les riverains et les agriculteurs :
 - Sensibiliser à l'intérêt écologique de la restauration des frayères

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- FDPPMA, associations locales de pêche, syndicats de rivière, communes ou leurs groupements

Partenaire(s) / Acteur(s)

- FDPPMA, ONEMA, Agence de l'eau, collectivités, riverains, agriculteurs

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°34 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 375 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Evolution du nombre de frayères fonctionnelles et du nombre de frayères dégradées par unité de gestion piscicole
- Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs

ACTION N°208 GÉNÉRALISER LES OPÉRATIONS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DE LEURS ABORDS	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Restaurer et entretenir les berges, la ripisylve, le lit mineur et le lit majeur des cours d'eau afin d'améliorer leur fonctionnalité et les milieux aquatiques associés

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Les opportunités pour les acteurs
- Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels
- Pour le riverain : trouver une solution d'entretien pour sa parcelle riveraine d'un cours d'eau, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image
- Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte les préoccupations de ses administrés et améliorer son image
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Se référer au guide technique réalisé par la Commission Locale de l'Eau
- Effectuer une phase d'étude préalable à l'échelle des secteurs prioritaires :
- Lancer une enquête publique et déposer un dossier de déclaration d'intérêt général (DIG)
- Réaliser les travaux :
 - Pour l'entretien des berges et de la ripisylve : privilégier les techniques douces, coordonnées, concertées : élaguer, recéper selon les besoins (pour alterner ombrage et éclaircissement, développer les abris piscicoles, etc.), abattre uniquement les espèces à enracinement traçant se développant en bas de berge (peupliers, saules pleureurs...)
 - Pour la gestion des embâcles : les conserver ou les enlever selon les cas
 - Pour empêcher l'abreuvement des animaux dans les cours d'eau : prévoir une installation en retrait des cours d'eau (dérivation ou pompage) et la pose d'une clôture
 - Prendre en compte la zone riveraine du cours d'eau (tout ou partie du lit majeur) et envisager des préconisations de gestion et d'aménagement sur les milieux associés au cours d'eau (zones d'expansion de crues, zones humides, ensemble des parcelles riveraines, espace de liberté du cours d'eau...)
 - Effectuer des entretiens adaptés à la lutte contre les inondations, à condition qu'ils ne portent pas atteinte à l'hydromorphologie des cours d'eau
- Contractualiser sous forme de Contrats Restauration Entretien
- Faire un suivi-évaluation

Condition(s) de réussite

- Convaincre les riverains :
 - Sensibiliser à l'intérêt écologique de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et de leurs abords
 - Montrer l'avantage de gérer collectivement et aider financièrement
- Convaincre les collectivités ou les syndicats intercommunaux :
 - Considérer le cours d'eau comme un bien collectif à préserver
 - Souligner l'intérêt économique (attractivité du territoire), environnemental (biodiversité et qualité de l'eau) et social (satisfaction des administrés) de ce type d'action

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Groupements de communes, syndicats de rivière, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agence de l'eau, FDPPMA, CATER-ASTER, ONEMA, PNR, agriculteurs, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, communes

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°34 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 230 000 €/an

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Linéaire de cours d'eau sous Contrats par types de contrats et actions engagées sur ces cours d'eau

(Fiches actions)

ACTION N°209 RESTAURER, PRÉSERVER ET ENTRETENIR LES ZONES HUMIDES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Restaurer, préserver et entretenir les zones humides afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour les agriculteurs (ou autres gestionnaires) : bénéficier d'un appui pour la gestion et la valorisation d'une parcelle hydromorphe, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche, inondations), jouer le rôle d'acteur « relais » dans la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image Pour le maître d'œuvre : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'objectif de la morphologie des cours d'eau de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> NB : cette action ne peut être effectuée qu'à la suite d'un inventaire réalisé en collaboration active avec les propriétaires et les élus communaux (cf. fiche action n° 202) Etablir un contrat de restauration, de préservation et/ou d'entretien précis, concret et durable avec l'agriculteur gestionnaire (les modalités de gestion doivent être le fruit d'un compromis : préserver les zones humides mais aussi être à l'écoute des besoins et contraintes de l'agriculteur) – contractualiser – rechercher les bénéfices fiscaux liés à la préservation des ZH (loi DTR, etc.) Restaurer les zones humides anciennes (restauration du débit des cours d'eau, élimination du drainage, mise en prairie, etc.) Préserver les zones humides existantes : <ul style="list-style-type: none"> Eviter le drainage, le remblaiement, la mise en culture Maîtriser le développement de l'urbanisme, les aménagements touristiques, les activités économiques (agriculture, extraction de pierres, industries, etc.) Adapter la régulation du débit des cours d'eau (mieux gérer les ouvrages hydrauliques, les prélèvements divers, etc.) Entretien des zones humides : <ul style="list-style-type: none"> Effectuer un entretien qui ne porte pas atteinte à la zone humide Faire un suivi-évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les agriculteurs ou autres gestionnaires : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à l'intérêt écologique de l'entretien, de la préservation et de la restauration des zones humides Effectuer une démarche individuelle avec chacun des propriétaires, négocier avec lui les modalités de gestion, accompagner techniquement et économiquement l'agriculteur dans le changement du mode de gestion, voire de son système d'exploitation Bénéficier d'une aide à la restauration, à la préservation, à l'entretien ou à l'acquisition de ses zones humides Convaincre les collectivités : <ul style="list-style-type: none"> Considérer les zones humides comme un bien collectif à préserver Souligner l'intérêt économique (attractivité du territoire), environnemental (biodiversité) et social (satisfaction) de ce type d'action 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Groupements de communes ou syndicats de rivière, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> FDPPMA, ONEMA, agriculteurs, Chambres d'agriculture, CUMA, communes, riverains, PNR 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : 380 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Surface de zones humides concernées par les contrats de restauration Surfaces de ZH restaurées ou préservées parmi les ZH à restaurer ou à préserver 						

ACTION N°210 MENER DES OPÉRATIONS DE RENATURATION ET DE REMÉANDRAGE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Laisser évoluer le cours d'eau naturellement ou effectuer une renaturation légère afin de rétablir progressivement la fonctionnalité des milieux aquatiques, du système auto-épuratoire et l'effet « tampon » de la rivière et de ses annexes hydrauliques
- Appliquer les techniques de l'ingénierie écologique pour restaurer les anciens méandres (reméandrage) afin de reconquérir l'espace de liberté du cours d'eau et retrouver rapidement une bonne fonctionnalité des cours d'eau, des systèmes auto-épuratoires et un effet « tampon » significatif de la rivière et de ses annexes hydrauliques

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour le riverain : dans certains cas, céder une parcelle inondable difficile à gérer, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image
- Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations
- Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels
- Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche, inondations) et améliorer son image
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Pour les cours d'eau devant faire l'objet d'une restauration : effectuer une phase d'étude préalable à l'échelle des secteurs prioritaires :
 - Réaliser un état des lieux (prévenir les propriétaires avant d'effectuer les visites de terrain)
 - Définir les enjeux de gestion et les objectifs à atteindre par cours d'eau
 - Echanger et négocier avec les propriétaires les aménagements possibles et les modalités de réalisation
 - Contractualiser avec le propriétaire riverain ou acquérir le foncier de part et d'autre du cours d'eau, le cas échéant
 - Etablir un programme d'intervention (hiérarchisation des actions pluriannuelles, moyens mis en œuvre, évaluation financière, préconisations...)
 - Réaliser les travaux : pour la renaturation du cours d'eau : diversifier le lit mineur par la pose de blocs, rétrécir le chenal par la création de banquettes végétalisées, de bombements, de déflecteurs, de comblement... ; pour le reméandrage : reprendre le tracé en plan du chenal par remblais/déblais
- Pour les cours d'eau conservant une dynamique : laisser la dynamique propre du cours d'eau restaurer un tracé plus naturel avec des zones d'expansion :
 - Préservation des parcelles riveraines en non culture pour permettre la divagation du cours d'eau
 - Conventionner avec le propriétaire ou acquérir des parcelles
- Faire un suivi-évaluation

Condition(s) de réussite

- Convaincre les riverains :
 - Sensibiliser à l'intérêt écologique de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et de leurs abords
 - Effectuer une démarche individuelle de négociation avec les propriétaires riverains
- Convaincre les collectivités ou les syndicats intercommunaux :
 - Considérer le cours d'eau comme un bien collectif à préserver
 - Souligner l'intérêt économique (attractivité du territoire), environnemental (biodiversité) et social (satisfaction) de ce type d'action

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Groupements de communes, syndicats de rivière, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agence de l'eau, FDPMA, CATER, ONEMA, agriculteurs, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, communes et leurs groupements, PNR

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°34 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 1 500 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Etat d'avancement des travaux de renaturation et de reméandrage

(Fiches actions)

ACTION N°211 LIMITER L'IMPACT NÉGATIF DES PLANS D'EAU		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2 Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la création de nouveaux plans d'eau • Gérer de manière adaptée les plans d'eau situés sur le réseau hydrographique et dans les zones humides pour limiter les rejets polluants et la propagation des espèces indésirables dans les cours d'eau 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le propriétaire du plan d'eau : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image • Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels • Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche dans les cours d'eau) et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, propriétaires, habitants résidents, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • NB : cette action ne peut être effectuée qu'à la suite d'un inventaire réalisé en collaboration active avec les propriétaires et les élus communaux (cf. fiche action n°204) • Limiter la création de nouveaux plans d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un cahier des charges pour la création éventuelle de tout nouveau plan d'eau sur les secteurs « non sensibles » (mise en place de systèmes de vidange, de pêcheries adaptées) - Rappeler l'interdiction de création de plans d'eau sur les secteurs « sensibles » (lit majeur, zones humides) • Rédiger et faire appliquer une charte de bonnes pratiques pour la gestion des plans d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les périodes de vidange - Prévoir des vidanges fréquentes et lentes - Réaliser des assècs réguliers • Gérer le remblaiement des plans d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un cahier des charges sur les modalités de remblaiement (époque, types de matériau à utiliser, modalités de végétalisation etc.) • Faire un suivi-évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à l'intérêt écologique des hydrosystèmes, donc à l'importance d'une gestion adaptée des plans d'eau - Bénéficier d'une aide au remblaiement • Convaincre les collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence l'importance pour les collectivités d'être de véritables acteurs « relais » de sensibilisation - Souligner l'intérêt pour la collectivité d'avoir un milieu de qualité (attractivité) 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, FDPMA, CATER, ONEMA, agriculteurs, Chambres d'agriculture, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, communes et leurs groupements, PNR, Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays-de-la-Loire, Groupement des Aquaculteurs en Pays-de-la-Loire, pisciculteurs, syndicats d'étangs. 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 2 500 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et superficie des plans d'eau par unité de gestion • Proportion de propriétaires de plans d'eau qui ont signé une Charte de bonnes pratiques 						

ACTION N°301 RÉALISER UN INVENTAIRE DU BOCAGE	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Mieux connaître le maillage bocager sur les secteurs à érosion pour préserver le fonctionnement des milieux aquatiques

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour le pêcheur : retrouver un milieu aquatique et une population piscicole fonctionnels
- Pour le riverain et l'agriculteur : mieux repérer la valeur écologique de ses haies et talus, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image
- Pour l'inondé : réduire les sinistres dus aux inondations
- Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, prendre en compte certaines préoccupations de ses administrés (environnement, pêche, inondations) et améliorer son image
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Recueillir et exploiter l'ensemble des informations disponibles (inventaire PNR, etc.)
- Effectuer un état des lieux du bocage à l'aide de photos aériennes et cibler des secteurs prioritaires d'intervention
- Prospector auprès de chacun des exploitants concernés pour les convaincre de l'intérêt agronomique (brise-vent donc moindre assèchement du sol et des plantes et protection contre le gel, drainage pendant l'hiver, abris biologique donc meilleur équilibre écologique et lutte naturelle « anti-parasitaire », abris pour les animaux, etc.) et de l'intérêt économique du bocage (cf. fiche « Développer la valorisation économique du bois issu de l'entretien des haies »)
- Dresser un état des lieux affiné avec chacun des propriétaires volontaires :
 - Identification géographique des haies (nom du lieu, coordonnées, localisation sur une carte, etc.)
 - Description qualitative des haies (type, état, valeur et fonction, entretien actuel), notamment au regard de leur utilité pour la gestion de l'eau (rétention et filtration de l'eau (matières organiques, pesticides, sédiments, etc.))
- Partager et négocier un diagnostic et des propositions d'actions avec l'agriculteur : en fonction de l'efficacité du bocage dans la reconquête des milieux aquatiques (conformité du maillage, des essences, de la densité, positionnement par rapport au cours d'eau : dans le lit mineur, parallèle à la pente, etc.) et en fonction des contraintes de l'exploitant agricole (type d'entretien, de valorisation, etc.)
- Proposer des actions de plantation avec la mise en place de talus
- Faire un suivi/évaluation

Condition(s) de réussite

- Convaincre les agriculteurs ou les propriétaires :
 - par l'intérêt agronomique des haies
 - par la valorisation économique des produits de leur entretien
- Convaincre la municipalité :
 - Les élus communaux doivent être de véritable « acteurs-relais » de la reconquête des milieux aquatiques

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Groupements de communes, syndicats de rivière, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agriculteurs, FDPPMA, Fédération des chasseurs, collectivités, PNR

Secteur(s) géographique(s)

- Ensemble du bassin versant de l'Huisne

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 400 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion de communes ayant réalisé l'inventaire du bocage

(Fiches actions)

ACTION N°302 IDENTIFIER LES LEADERS ET LES LEVIERS D'ACTION SUR LES SECTEURS PRIORITAIRES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Repérer les leaders techniques et les logiques d'actions du territoire sur les secteurs prioritaires Identifier les leviers d'actions de chacun des groupes idéologiques pour connaître les actions de lancement et mobiliser un maximum d'acteurs de terrain dès le début du programme 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'acteur du territoire : être écouté dans ses priorités et s'inscrire collectivement dans le programme d'actions Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, jouer le rôle d'acteurs relais entre la maîtrise d'ouvrage et les acteurs du territoire, et améliorer son image Pour le maître d'œuvre : mettre en route une dynamique en mobilisant le plus grand nombre, s'appuyer sur les leaders techniques, développer des partenariats entre plusieurs acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des acteurs du territoire : <ul style="list-style-type: none"> Rencontrer individuellement les leaders institutionnels pour avoir une vision globale du territoire et mieux se faire connaître : responsables d'associations, responsables d'organisations professionnelles, responsables politiques, etc. Lorsque les acteurs de terrain sont nombreux dans leur catégorie, établir un échantillonnage et en rencontrer individuellement certains – l'objectif est de connaître leurs perceptions sur le programme, de recueillir les propositions issues du terrain, d'identifier les leaders techniques locaux et la qualité des réseaux d'acteurs, et de mieux se faire connaître auprès des agriculteurs, artisans, pêcheurs, citoyens, etc. Etablir un contact individuel auprès des acteurs lorsqu'ils ne sont pas nombreux dans leur catégorie – l'objectif est là aussi de connaître leurs perceptions sur le programme, de recueillir les propositions issues du terrain, d'identifier les leaders techniques locaux et mieux se faire connaître auprès des industriels, élus, etc. Inviter les leaders techniques à intégrer des groupes de travail et de suivi des actions Profiter de ces rencontres pour mobiliser un maximum d'acteurs sur le programme Faire un suivi/évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Associer les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> Etre à leur écoute et avoir de l'empathie Privilégier les rencontres individuelles Bien exposer les enjeux économiques, sociaux et écologiques autour des milieux aquatiques et de la ressource Impliquer les conseillers techniques et économiques Convaincre les élus : <ul style="list-style-type: none"> Les élus communaux doivent être de véritable « acteurs-relais » de la reconquête des milieux aquatiques 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs, industriels, pêcheurs, habitants, collectivités, PNR, organisations professionnelles, associations 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Investissement : 150 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enquêtes réalisées auprès des acteurs du territoire 						

ACTION N°303 CRÉER ET ANIMER DES LIEUX DE CONCERTATION RESTREINTS		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la compréhension mutuelle entre les acteurs Faire émerger des leviers d'action 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'acteur du territoire : être écouté dans ses priorités et s'inscrire collectivement dans le programme d'actions Pour le maître d'ouvrage : mettre en place une dynamique en s'appuyant sur les initiatives locales et les leaders techniques, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.) pour rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de suivi ou une instance « relais » entre la maîtrise d'ouvrage et les acteurs du territoire : <ul style="list-style-type: none"> Inviter les leaders techniques à intégrer un groupe de suivi Son objectif est d'accompagner le maître d'ouvrage dans le pilotage de la concertation locale et la définition des grandes orientations de son programme L'animation de ce groupe doit être neutre – il faut veiller à ce que tout le monde s'exprime et se comprenne Faire vivre le groupe : inviter de nouveaux membres dès que de nouvelles propositions ou initiatives apparaissent – ne pas laisser le groupe vivre pour lui-même ; s'attacher à ce que le groupe soit ouvert, ne pas hésiter à dissoudre le groupe s'il ne joue pas ou plus son rôle d'acteur « relais » Mettre en place des groupes locaux de travail : <ul style="list-style-type: none"> L'idéal est de répertorier préalablement les initiatives locales – l'objet des groupes locaux consiste alors à accompagner ces initiatives Sinon, ces groupes peuvent être créés avec le groupe de suivi Organiser le fonctionnement des groupes de travail restreints afin qu'ils partagent le même diagnostic et travaillent aux leviers d'actions potentiels L'animation de ces groupes doit rester neutre et s'attacher à ce que tout le monde s'exprime et se comprenne – l'animateur doit dégager une forme d'empathie avec les membres de ce groupe Ne seront retenues que des actions proposées par les acteurs locaux Réunir plusieurs fois ce groupe pour aboutir à des propositions élaborées et concrètes Faire vivre le groupe : inviter de nouveaux membres dès que de nouvelles propositions ou initiatives apparaissent – ne pas laisser le groupe vivre pour lui-même ; s'attacher à ce que le groupe soit ouvert, ne pas hésiter à dissoudre le groupe dès que la thématique est traitée pour en recréer sur d'autres thèmes Faire un suivi/évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre et associer les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> Etre à leur écoute et s'appropriier leur démarche ou leurs initiatives Convaincre par la compétence technique Etre au-dessus des conflits entre courants idéologiques L'animateur doit développer une forme d'empathie avec les membres de ce groupe 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Syndicats d'eau, communes ou leurs groupements, PNR, structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs, industriels, pêcheurs, habitants, collectivités, PNR 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : 15 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'idées proposées dans les groupes de travail ou les forums et nombre d'idées appliquées Nombre de personnes faisant partie d'un groupe de concertation parmi les personnes sollicitées pour en faire partie 						

(Fiches actions)

ACTION N°304 CRÉER ET ANIMER DES LIEUX DE DÉBATS ÉLARGIS		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les acteurs sur l'évolution du programme et ses enjeux • Faciliter la compréhension mutuelle entre les acteurs • Faire émerger des acteurs de terrain les grandes orientations d'un programme 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'acteur du territoire : être écouté dans ses priorités et s'inscrire collectivement dans le programme d'actions • Pour le maître d'ouvrage : mettre en place une dynamique collective en s'appuyant sur un maximum d'acteurs du territoire 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un forum d'acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de ce forum est de : <ul style="list-style-type: none"> . faire participer un grand nombre d'acteurs afin de les informer sur le programme et ses enjeux . définir de manière partagée les grandes orientations du programme . permettre au maître d'ouvrage de valider son programme auprès des acteurs locaux - Ce forum peut être organisé par exemple pour certaines catégories d'acteurs (élu, techniciens, acteurs socioprofessionnels, etc.) ou pour des sous secteurs géographiques - Bien soigner la préparation du forum (présentation, type d'intervenants, timing, logistique, etc.) - Equilibrer la durée du forum entre temps d'information, temps de concertation, temps de synthèse et de débat, temps d'expertise et d'échange sur des thématiques précises et temps de conclusion - L'animation de ce forum doit être dynamique et s'attacher à ce que tout le monde s'exprime et se comprenne – faire des tables rondes avec une équipe d'animateurs et de rapporteurs (pour la synthèse) - Elargir la thématique : inviter des experts extérieurs afin d'apporter des précisions pertinentes sur des sujets précis ou sur l'appréhension des enjeux globaux - Organiser régulièrement un forum pour maintenir une dynamique sociale sur le territoire • Faire un suivi/évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre et associer les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Etre à leur écoute et s'approprier leur démarche ou leurs initiatives - Convaincre par la transparence de la démarche - Apporter suffisamment d'éléments nouveaux qui font avancer les débats 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, industriels, pêcheurs, habitants, collectivités, PNR, organisations professionnelles, associations 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 15 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forums d'acteurs organisés par an et taux de participation • Nombre d'idées proposées dans les groupes de travail ou les forums et nombre d'idées appliquées 						

ACTION N°305 ORGANISER DES MANIFESTATIONS DE SENSIBILISATION		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les acteurs sur l'évolution du programme et ses enjeux • Informer sur les pratiques adaptées vis-à-vis de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource • Créer les conditions de mobilisation d'un grand nombre d'acteurs 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'acteur du territoire : être informé sur les enjeux des milieux aquatiques et de la ressource en eau, être informé sur la conformité de ses pratiques au regard de ces enjeux • Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques, jouer le rôle d'acteur-relais entre la maîtrise d'ouvrage et les acteurs du territoire, et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : mettre en place une sensibilisation grand public pour répondre aux objectifs de qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des manifestations « grand public » : <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir sur la thématique et le type de manifestation à organiser (kermesse, festival, théâtre-forum, manifestation sportive, rallye, restauration collective, porte ouverte, circuit découverte, etc.) - Etablir un partenariat : associer la commune, les organisations professionnelles, les associations, etc. - Rechercher le lieu de la manifestation : trouver un terrain ou un équipement adapté au type de manifestation - Organiser la manifestation (logistique, restauration, invités, bénévoles ou personnels, etc.) • Organiser régulièrement ce type de manifestation pour maintenir une dynamique sociale sur le territoire • Faire un suivi/évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Créer du lien entre les acteurs : préférer les manifestations ludiques - Convaincre par la transparence de la démarche et par un apport d'information pertinent et concret 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, syndicats de rivières, communes, PNR, structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, industriels, habitants, pêcheurs, FDPPMA, ONEMA, organisations professionnelles, prescripteurs, collectivités, PNR 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 15 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes présentes aux manifestations de sensibilisation « grand public » parmi les personnes sollicitées 						

(Fiches actions)

ACTION N°306 ORGANISER DES DÉMONSTRATIONS ET/OU DES EXPÉRIMENTATIONS COLLECTIVES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des plates-formes de démonstration ou d'expérimentation, notamment agricoles, pour faire connaître et maîtriser les pratiques et les innovations techniques et impulser les changements de pratiques par l'exemple 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'acteur du territoire : être informé sur les différentes pratiques et leur pertinence technique, économique et écologique, se mettre en conformité par rapport aux objectifs de qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau et améliorer son image • Pour le prescripteur (le cas échéant) : valoriser son statut de conseiller • Pour le maître d'ouvrage : impulser les changements de pratiques par l'exemple et l'innovation, disposer d'un référentiel et mieux connaître les conséquences de ces pratiques sur le milieu 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un lieu adapté et représentatif du secteur (cibler des sols représentatifs de la zone d'action, des propriétaires ou locataires volontaires, envisager la location foncière) • Assurer le suivi technique et l'animation : trouver un professionnel pour réaliser l'action dans le temps, choisir l'animateur technique pour encadrer l'action, disposer d'un laboratoire d'analyses, si besoin • Définir collectivement un protocole d'intervention (au sein du groupe de travail) • Se munir d'un maximum d'indicateurs techniques, économiques et écologiques afin de mieux connaître les changements induits, convaincre par la durabilité de l'action (entrée par l'économique et la technique), acquérir un référentiel pertinent pour le maître d'ouvrage • Trouver le matériel et les équipements • Intervenir dans des conditions adaptées (fenêtre météo, état du sol ou des plantes, etc.) • Mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation de la démonstration et/ou de l'expérimentation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Par l'approche économique et technique - Par la transparence de la démarche et par un apport d'information pertinent et concret • Dans le cas de l'agriculture, associer les prescripteurs et signer un contrat avec eux permettant de produire un référentiel et d'effectuer un 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, syndicats de rivières, commune, groupements de communes, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Organisations professionnelles, CUMA, ETA, prescripteurs, agriculteurs, industriels, habitants, FDPPMA, ONEMA, collectivités, PNR 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 35 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes présentes aux démonstrations et/ou expérimentations collectives parmi les personnes sollicitées 						

ACTION N°307 ORGANISER DES EXPÉRIMENTATIONS INDIVIDUELLES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des auto-essais ou des expérimentations individuelles, notamment agricoles, pour faire connaître et maîtriser les pratiques et les innovations techniques et impulser le changement de pratiques 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'acteur du territoire : être informé sur les différentes pratiques et leur pertinence technique, économique et écologique, se mettre en conformité par rapport aux objectifs de qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau et améliorer son image • Pour le prescripteur (le cas échéant) : valoriser son statut de conseiller • Pour le maître d'ouvrage : impulser les changements de pratiques par l'exemple et l'innovation, disposer d'un référentiel et mieux connaître les conséquences de ces pratiques sur le milieu 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier avec l'acteur de territoire le type d'essai ou d'expérimentation qu'il souhaite effectuer • Vérifier que cette action soit en conformité avec les objectifs du programme du SAGE • Définir un protocole d'intervention avec l'acteur de terrain • Assurer le suivi : trouver l'animateur technique ou le prescripteur pour encadrer l'action, disposer d'un laboratoire d'analyse, si besoin • Se munir autant que possible d'indicateurs techniques, économiques et écologiques pour effectuer l'auto-essai ou l'expérimentation individuelle afin de mieux connaître les changements induits, convaincre par la durabilité de l'action (entrée par l'économie et la technique), acquérir un référentiel pertinent pour le maître d'ouvrage • Trouver le matériel et les équipements • Intervenir dans des conditions adaptées (fenêtre météo, état du sol ou des plantes, etc.) • Mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation de la démonstration et/ou de l'expérimentation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Par l'approche économique et technique • Dans le cas de l'agriculture, associer les prescripteurs et signer un contrat avec eux permettant de produire un référentiel et d'effectuer un 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats d'eau, groupements de communes, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, Chambres d'agriculture, CUMA, ETA, industriels, collectivités, PNR, organisations professionnelles, prescripteurs 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 15 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes présentes aux expérimentations individuelles parmi les personnes sollicitées 						

(Fiches actions)

ACTION N°308 ORGANISER DES FORMATIONS		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Former les acteurs afin d'accompagner les changements de pratiques ou de systèmes 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'acteur du territoire : être formé sur les différentes nouvelles pratiques et connaître leur pertinence technique, économique et écologique, se mettre en conformité par rapport aux objectifs de qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau et améliorer son image Pour le maître d'ouvrage : impulser les changements de pratiques par la formation et la connaissance 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Définir le thème Trouver les intervenants pertinents Rechercher les solutions de financement Régler les questions d'organisation (lieu, matériel, accueil, invitations...) Animer la session de formation Evaluer la formation avec les participants 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser sur la nécessité de se former ou d'actualiser ses connaissances Sensibiliser sur les avantages induits : meilleure efficacité de travail, économies diverses, etc. 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Syndicats d'eau, groupements de communes, structure porteuse du SAGE, PNR, Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche des Pays-de-la-Loire. 			<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs, Chambres d'agriculture, CUMA, ETA, industriels, collectivités, PNR, organisations professionnelles, prescripteurs 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : 35 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes présentes aux formations parmi les personnes sollicitées 						

ACTION N°309 AMÉLIORER LA BIOLOGIE ET LA STRUCTURE DES SOLS	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
--	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Préparer l'agriculture de demain, performante au niveau économique, viable socialement (diminution de la quantité de travail) et compatible avec le fonctionnement des milieux aquatiques et de la ressource
- Réduire les fuites du système par un accroissement de la fertilité des sols

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'agriculteur : rendre son outil de production performant grâce à l'augmentation des marges, la diminution du temps de travail, un meilleur respect de l'environnement en général, et améliorer son image
- Pour les inondés : diminuer les inondations ou être moins impacté par les inondations
- Pour le prescripteur (le cas échéant) : valoriser son statut de conseiller
- Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique et atteindre les objectifs de reconquête des milieux aquatiques et de la ressource en eau

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Créer un groupe d'agriculteurs motivés (cf. fiche « Créer des lieux de concertation restreints »)
- Mettre en place une plateforme expérimentale en associant éventuellement prescripteurs et agriculteurs, et/ou initier de l'auto-expérimentation suivie par un conseiller agricole ou le groupe lui-même
- Prendre comme point de départ de la réflexion l'état du sol (en surface et en profondeur)
- Orienter les pratiques selon les axes suivants :
 - Allonger et diversifier les rotations, et viser une couverture permanente des sols
 - Réduire progressivement le travail du sol (de la fissuration au semis direct)
 - Restituer les résidus de récolte ou apporter d'autres sources de carbone (bois raméal, compost...) à la surface du sol
 - Eviter les traitements (fongicides et insecticides surtout) et développer les méthodes de lutte intégrée
- S'inscrire dans le moyen ou long terme.
- S'inscrire, si possible, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) nationales et régionales

Condition(s) de réussite

- Convaincre les agriculteurs :
 - Impliquer les leaders techniquement reconnus
 - Sensibiliser les agriculteurs sur le terrain autour de profils de sol
 - Utiliser un maximum d'outils de mesure afin de mieux connaître les évolutions technico-économiques en jeu et améliorer la lisibilité de l'action (reliquat mensuel, test Jubil périodique, profil pédologique, analyse de l'érosion, analyse biologique, test rendement, analyse enherbement, ravageurs et maladies,

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Syndicats d'eau, groupements de communes, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, prescripteurs, CUMA et ETA

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Investissement : 225 000 €

Financeur(s) potentiel(s)

- Etat, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Proportion d'agriculteurs faisant partie d'un groupe de sensibilisation /expérimentation / formation et activités de ces groupes

(Fiches actions)

ACTION N°310 ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
• Proposer un diagnostic global d'exploitation pour mieux maîtriser les systèmes, les interventions culturales et préserver le bocage						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'agriculteur : optimiser la performance de son système d'exploitation selon les critères économiques, environnementaux, de travail et améliorer son image • Pour le prescripteur (le cas échéant) : valoriser son statut de conseiller • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique et développer une agriculture plus soutenable par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
• Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la réalisation d'un diagnostic d'exploitation permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la situation de l'exploitation sur le plan humain, financier, technique, social et environnemental - Etudier le système d'exploitation et notamment la rotation des cultures - Déterminer les orientations envisageables compte tenu des possibilités de l'exploitation et des souhaits et capacités de l'exploitant. • Eclairer l'environnement socio-économique de l'exploitation en : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluant les forces et les faiblesses de l'exploitation à l'horizon 2013 (dernière année théorique des aides PAC) - Examinant les potentialités de commercialisation des produits de l'exploitation (produits ou services) - Mettant en évidence les freins ou verrous au développement de l'exploitation et en proposant les moyens de les éliminer • Effectuer un bilan des minéraux, qui consiste à sommer toutes les entrées et sorties d'azote, acide phosphorique et potasse, à l'échelle de l'exploitation et à déceler les « fuites » de l'exploitation • Réaliser et interpréter un profil pédologique dans les parcelles représentatives de l'exploitation, pour déterminer l'état de la structure et de la biologie des sols • Effectuer un diagnostic global du bocage de l'exploitation au regard des impératifs mécaniques et de production 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser au maximum les outils de mesure existants afin d'amener la réflexion sur une dimension globale et transversale (diagnostic, prospective, leviers d'actions, etc.) - Faire du porte-à-porte pour instaurer un rapport de confiance et de proximité avec chacun des agriculteurs - Porter une attention particulière à l'approche agronomique et économique 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
• Syndicats d'eau, groupements de communes, PNR			• Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, prescripteurs, CUMA et ETA			
Secteur(s) géographique(s)						
• Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
• Investissement : 480 000 €			• Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
• Proportion d'exploitations qui ont réalisé un diagnostic d'exploitation						

ACTION N°311 IDENTIFIER, RESTAURER, PRÉSERVER, VOIRE INSTAURER (selon la loi du 30/07/2003) LES CHAMPS D'EXPANSION DE CRUES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
• Restaurer et préserver les zones d'expansion de crues pour améliorer ou conserver leur effet tampon lors des périodes de crues						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'inondé : diminuer les inondations et les sinistres associés • Pour le pêcheur : améliorer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et augmenter les zones de frayères à brochet • Pour le riverain : dans certains cas, céder une parcelle inondable difficile à gérer, œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et améliorer son image • Pour la collectivité : prendre en compte les préoccupations des inondés et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme, diminuer les inondations ou les dégâts qu'elles causent et améliorer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
• Respect de l'objectif spécifique n°3 du SAGE						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un travail de prospection et de repérage des parcelles intéressantes sur le cadastre dans les zones d'expansion de crues potentielles à partir de la pré-localisation réalisée par la Commission Locale de l'Eau • Prévenir l'ensemble des riverains concernés puis effectuer une visite de terrain • Echanger et négocier individuellement avec chacun des propriétaires riverains pour obtenir un accord de principe afin d'engager des actions de restauration ou de préservation de zones d'expansion de crues, et organiser une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs concernés (cf. fiche action n°303) • Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement et/ou de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements possibles pour restaurer des zones naturelles : enlèvement des divers remblais, de merlons de curage, curage des zones envasées, etc. - Inciter à la reconversion des terres agricoles : étudier avec l'agriculteur les possibilités de faire évoluer le système de production et les rotations, en fonction des opportunités (cf. fiche action n°310) et établir un plan d'intervention pour la reconversion de terres arables au bord des cours d'eau en prairie extensive - s'inscrire, si possible, dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales - Modalités de gestion possibles pour préserver des zones naturelles : interdiction de remblaiement ou de mise en place d'obstacles divers, aucune constructibilité possible... • Obtenir un accord définitif des riverains par conventionnement • Effectuer les travaux • Faire un suivi-évaluation 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les riverains et les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur les dégâts causés par les inondations et rappeler la nécessité de la solidarité amont/ aval - Sensibiliser les agriculteurs par l'intérêt de l'approche globale de l'exploitation (diagnostic), par l'économie de temps et la simplification du travail (pas de culture dans les terres inondables, donc pas de dégât du aux inondations ou à un enherbement excessif et pas d'intervention culturale difficile) - Adopter une démarche individuelle et progressive de négociation avec les propriétaires riverains - Aider financièrement ou acheter le terrain • Convaincre les collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - Considérer les dégâts causés par les inondations comme un problème qui concerne l'ensemble des acteurs - Souligner l'intérêt social (satisfaction des administrés) de ce type d'action - La collectivité doit être un véritable acteur « relais » dans l'ensemble du programme d'action de lutte contre les inondations 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
• Communes ou leurs groupements, structure porteuse du SAGE, PNR			• Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, FDPPMA, riverains, inondés			
Secteur(s) géographique(s)						
• Ensemble du bassin versant de l'Huisne						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
• Investissement : 1 600 000 € • Fonctionnement : 50 000 €/an			• Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
• Nombre et superficie des zones d'expansions de crues par sous bassins versants ; 3 possibilités : ZEC devant faire l'objet d'un aménagement, ZEC qui ont été aménagées, ZEC instaurées						

(Fiches actions)

ACTION N°312 CRÉER DES BASSINS DE RÉTENTION DANS LES ZONES URBANISÉES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Récupérer les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées non soumises à la réglementation en vigueur pour éviter les inondations en aval • Récupération du premier flot des eaux souillées de voirie 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations • Pour la collectivité : prendre en compte les préoccupations des inondés et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et réduire les inondations 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 et de l'objectif spécifique n°3 du SAGE 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic de l'écoulement des eaux pluviales (superficie du bassin versant, coefficient d'imperméabilisation, débit d'apport, etc.) • Estimer la capacité nécessaire du bassin de rétention en fonction de la quantité d'eau pluviale à stocker (tenir compte des divers profils d'épisodes pluvieux, du temps de remplissage (il doit toujours être supérieur à la durée de l'épisode pluvieux simulé), du profil d'évolution du débit de fuite et son dimensionnement, etc.) • Répertorier les sites potentiels pour implanter un bassin de rétention (en fonction de l'exutoire du bassin versant, des terrains disponibles, la pente et la capacité du réseau pluvial aval à absorber le débit de fuite maximal) – il existe 3 types de bassin de rétention : le bassin sec à ciel ouvert, le bassin en eau (plan d'eau avec marnage) et le bassin enterré • Acquérir le terrain ou négocier avec le propriétaire l'aménagement du bassin de rétention • Réaliser les travaux • NB : il existe également des techniques alternatives aux bassins de rétention classiques : chaussées réservoirs, noues enherbées, bassin d'infiltration, toitures végétalisées, etc. 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus sur l'importance de s'impliquer dans ce type d'action pour prendre en compte les préoccupations des inondés et plus globalement être un véritable acteur dans la lutte contre les inondations 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes 			<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires fonciers, riverains, élus, habitants 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°34 du PAGD - document 1a 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 10 000 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Volume de stockage disponible dans les bassins de rétention par rapport à la surface totale imperméabilisée • Proportion de nouvelles constructions utilisant des techniques qui limitent l'imperméabilisation 						

ACTION N°313 CRÉER DES MARES TAMPONS EN AVAL DES PARCELLES DRAINÉES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Récupérer les eaux de ruissellement des surfaces drainées pour éviter les inondations en aval 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations • Pour la collectivité : prendre en compte les préoccupations des inondés et améliorer son image • Pour l'agriculteur : prendre en compte les préoccupations des inondés et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et réduire les inondations 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic de l'écoulement des eaux de drainage (superficie de la parcelle, coefficient d'imperméabilisation, débit d'apport, etc.) • Estimer la capacité nécessaire de la mare tampon en fonction de la quantité d'eau de drainage à stocker (tenir compte des divers profils d'épisodes pluvieux, du temps de remplissage (il doit toujours être supérieur à la durée de l'épisode pluvieux simulé), du profil d'évolution du débit de fuite et son dimensionnement, etc.) • Répertorier les sites potentiels pour implanter la mare tampon (en aval des collecteurs, en fonction des terrains disponibles) • Acquérir le terrain ou négocier avec le propriétaire l'aménagement de la mare tampon • Réaliser les travaux 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance de s'impliquer dans ce type d'action pour prendre en compte les préoccupations des inondés et plus globalement être un véritable acteur dans la lutte contre les inondations - Aider financièrement les agriculteurs 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
• Communes			• Agriculteurs, Propriétaires fonciers, riverains, élus, habitants			
Secteur(s) géographique(s)						
• Les secteurs prioritaires de la carte n°34 du PAGD - document 1a						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
• -			• -			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
• Volume de mares tampons par rapport à la superficie de parcelles drainées						

(Fiches actions)

ACTION N°314 CONTRIBUER À LA RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION • Ralentir l'écoulement des eaux pour diminuer les inondations dans les zones urbanisées						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS • Pour l'inondé : diminuer les sinistres liés aux inondations • Pour la collectivité : prendre en compte les préoccupations des inondés et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : maintenir une dynamique, développer des partenariats entre acteurs impliqués dans le programme (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.), diminuer les inondations ou les dégâts qu'elles causent						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS • Respect de l'objectif spécifique n°3 du SAGE						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative • Etre informé / associé et participer en amont des différents projets concernant des actions de ralentissement dynamique des crues						
Condition(s) de réussite • Convaincre les riverains et les agriculteurs : - Sensibiliser sur les dégâts causés par les inondations et rappeler la nécessité de la solidarité amont/ aval - Associer les riverains et les agriculteurs dès le début du projet - Adopter une démarche individuelle et progressive de négociation avec chacun des propriétaires riverains - Obtenir un accord collectif ferme - Aider financièrement ou acheter le terrain • Convaincre les collectivités : - Considérer les dégâts causés par les inondations comme un problème qui concerne l'ensemble des acteurs - Souligner l'intérêt social (satisfaction des administrés) de ce type d'action - La collectivité doit être un véritable acteur « relais » dans l'ensemble du programme d'action de lutte contre les inondations						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) • Communes ou leurs groupements, structure porteuse du SAGE, PNR			Partenaire(s) / Acteur(s) • Agriculteurs, Chambres d'agriculture, DDAF, FDPPMA, riverains, inondés			
Secteur(s) géographique(s) • Ensemble du bassin versant de l'Huisne						
Coût(s) estimatif(s) • Fonctionnement : 10 000 €/an			Financier(s) potentiel(s) • Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Europe			
INDICATEUR(S) DE SUIVI • Nombre et type d'actions de ralentissement dynamique des crues par an auxquelles la CLE contribue à la réflexion.						

ACTION N°315 ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE CIRCUITS COURTS DE VALORISATION POUR DES PRODUITS AGRICOLES ISSUS DE FILIÈRES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	-----------------------------	-------------	---------	------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Accompagner les agriculteurs vers la vente directe de produits finis, préférentiellement ceux issus de modes de production biologique ou durable (farines, huiles, céréales, légumes, viande bovine, produits laitiers)
- Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux
- Proposer des actions en complémentarité de la charte du PNR du Perche

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'agriculteur : bénéficier d'un appui pour mieux valoriser sa production, sécuriser son futur système d'exploitation, dans certains cas, sensibiliser les consommateurs et améliorer son image en se rapprochant d'eux
- Pour le consommateur : contribuer directement à la mise en place d'une agriculture plus respectueuse de l'eau et des milieux aquatiques, s'inscrire dans une logique de territoire
- Pour le maître d'ouvrage : mettre en place une véritable synergie entre les différents acteurs du territoire, développer une agriculture plus soutenable par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau, s'inscrire dans le développement durable et valoriser son image

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Effectuer une étude de marché (pour vérifier l'opportunité commerciale, évaluer le chiffre d'affaires prévisionnel, faire les bons choix en termes de filière et crédibiliser la démarche auprès des partenaires)
- Réaliser une étude de faisabilité (estimation économique, organisationnelle et technique du projet) : réfléchir notamment aux modes de transformation (laboratoire privé ou « relais », etc.), de distribution et de commercialisation (plateformes de distribution avec différents points de vente, vente ambulante, etc.)
- Effectuer un suivi/ évaluation des projets accompagnés

Condition(s) de réussite

- Convaincre les agriculteurs :
 - Apporter un éclairage sur les évolutions agricoles en cours et les avantages à mettre en place des circuits courts (augmentation du prix de vente, rapprochement entre consommateurs et producteurs, fidélisation d'une clientèle de proximité)

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Groupements de communes, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agriculteurs, consommateurs, transformateurs, Chambres d'agriculture, FRAB

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°34 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 10 000 €

Financier(s) potentiel(s)

- Etat, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Réalisation d'une enquête sur les nouvelles pratiques de consommation (achat de produits issus d'une filière respectueuse de l'environnement, ...) sur un échantillon de consommateurs
- Nombre d'agriculteurs ayant adhéré à l'action parmi ceux qui ont été sollicités
- Proportion d'exploitations engagées dans une démarche environnementale (préciser agriculture durable, biologique, ...) et part de SAU correspondante

(Fiches actions)

ACTION N°316 SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE LA TRANSFORMATION ET/OU LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FERMIERS ISSUS DE FILIÈRES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en place de la transformation et de la commercialisation en « vente directe » de produits finis, préférentiellement ceux issus de modes de production biologique ou durable (farines, huiles, céréales, légumes, viande bovine, produits laitiers) • Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux • Proposer des actions en complémentarité de la charte du PNR du Perche 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'agriculteur : bénéficier d'un appui pour mieux valoriser sa production, sécuriser son futur système d'exploitation, créer ou maintenir des emplois, dans certains cas, sensibiliser les consommateurs et améliorer son image en se rapprochant d'eux • Pour le consommateur : contribuer directement à la mise en place d'une agriculture plus respectueuse de l'eau et des milieux aquatiques, s'inscrire dans une logique de territoire • Pour le maître d'ouvrage : mettre en place une véritable synergie entre les différents acteurs du territoire, développer une agriculture plus soutenable par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau, s'inscrire dans le développement durable et valoriser son image 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en place d'outils de transformation : trouver un laboratoire où effectuer la transformation ou aider financièrement la construction d'un laboratoire individuel ou collectif (bâtiment, équipement) • Appuyer la mise en place de lieux de stockage et de conservation (bâtiment, équipement) • Appuyer la mise en place d'une vente ambulante (véhicule, équipement, etc.) • Appuyer la mise en place de plateformes de distribution avec différents points de vente et un mode de transport (bâtiments, véhicule, équipements), etc. • NB : les établissements de transformation et de vente de denrées alimentaires doivent faire l'objet d'un agrément à obtenir auprès de la DSV ou de la DDCCRF ; la configuration des bâtiments et des équipements doit obéir à des règles strictes, intégrant notamment la maîtrise de la sécurité sanitaire selon la méthode HACCP (entreposage, congélation, désinfection, manipulation, ventilation, nature des huisseries et des matériaux, nettoyage, évacuation, alimentation en eau, éclairage, présence de vestiaire, port de blouses, etc.) • Effectuer un suivi/ évaluation des projets mis en place 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un éclairage sur les évolutions agricoles en cours et les avantages à mettre en place des circuits courts (augmentation du prix de vente, rapprochement entre consommateurs et producteurs, fidélisation d'une clientèle de proximité) 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Groupements de communes, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, consommateurs, transformateurs, FRAB, Chambres d'agriculture 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 8 000 000 € • Fonctionnement : 10 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une enquête sur les nouvelles pratiques de consommation (achat de produits issus d'une filière respectueuse de l'environnement, ...) sur un échantillon de consommateurs • Nombre d'agriculteurs ayant adhéré à l'action parmi ceux qui ont été sollicités • Proportion d'exploitations engagées dans une démarche environnementale (préciser agriculture durable, biologique, ...) et part de SAU correspondante • Proportion d'exploitations engagées et accompagnées dans une démarche de circuit court et qui diminuent la production et part de SAU correspondante 						

ACTION N°317 DÉVELOPPER LA LABELLISATION DES PRODUITS AGRICOLIS DE TERROIR	Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale
---	--------------------------------	-------------	---------	---------------------------

CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
-------------------	------	------	------	------	------	------

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation	ENJEUX DU SAGE				
	Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations

DÉFINITION DE L'ACTION

- Accompagner les démarches de certification de la qualité
- Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux
- Proposer des actions en complémentarité de la charte du PNR du Perche

OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS

- Pour l'agriculteur : bénéficier d'un appui pour la conquête de nouveaux marchés en se différenciant des produits standards, augmenter la valeur ajoutée des produits, maintenir ou créer des emplois, pérenniser son système et améliorer son image auprès des consommateurs
- Pour le consommateur : inscrire ses pratiques de consommation dans une logique de territoire
- Pour le maître d'ouvrage : développer une agriculture plus soutenable par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau, s'inscrire dans le développement durable et valoriser son image

RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Méthode indicative

- Repérer ou impulser l'élaboration de produits innovants ou traditionnels d'origine locale et ayant un cahier des charges compatible avec la reconquête des milieux aquatiques
- Identifier ou initier une dynamique collective ou individuelle autour de cette démarche produit
- Effectuer une étude de marché (pour vérifier l'opportunité commerciale, évaluer le chiffre d'affaires prévisionnel, faire les bons choix en termes de filière et crédibiliser la démarche auprès des partenaires)
- Réaliser une étude de faisabilité – il s'agit notamment de connaître les possibilités de mise en place d'une démarche produit (Indication Géographique de Provenance (IGP), Label Rouge, Certificat de Conformité Produit (CCP) ou Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)) :
 - Pour l'IGP : le produit doit être spécifique, porter un nom géographique et bénéficier d'un signe officiel de qualité (Label Rouge pour une démarche collective ou CCP pour une démarche collective ou individuelle) – ce signe doit correspondre à une qualité et à des modes de production et de fabrication particuliers, contrôlés par des organismes certificateurs affiliés
 - Pour l'AOC : il faut que le produit soit impérativement originaire de la région, sur un secteur géographique bien circonscrit ayant des caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques, etc., avec un savoir faire particulier
- Effectuer une demande :
 - Pour l'IGP : demande collective auprès du Ministère de l'agriculture et de la pêche, à la Direction des politiques économiques et internationales, puis examen du dossier par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) pour l'IGP et par la CNCL (Commission Nationale des Labels et Certifications) pour le signe de qualité – environ 2 ans de procédure pour mettre en place ce type de dispositifs
 - Pour l'AOC : elle est attribuée collectivement par décret ; l'accompagnement de l'ensemble de la démarche est assuré par l'INAO – environ 5 à 10 ans de procédure pour mettre en place ce type de dispositifs
- Effectuer un suivi/ évaluation des projets mise en place

Condition(s) de réussite

- Convaincre les agriculteurs :
 - Apporter un éclairage sur les évolutions agricoles en cours et les avantages à mettre en place une démarche qualité (augmentation du prix de vente, recon-

Maitre(s) d'ouvrage potentiel(s)

- Groupements de communes, PNR

Partenaire(s) / Acteur(s)

- Agriculteurs, consommateurs, transformateurs, Chambres d'agriculture

Secteur(s) géographique(s)

- Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a

Coût(s) estimatif(s)

- Fonctionnement : 5 000 €/an

Financier(s) potentiel(s)

- Etat, Département, Région, Europe

INDICATEUR(S) DE SUIVI

- Réalisation d'une enquête sur les nouvelles pratiques de consommation (achat de produits issus d'une filière respectueuse de l'environnement, ...) sur un échantillon de consommateurs
- Nombre d'agriculteurs ayant adhéré à l'action parmi ceux qui ont été sollicités
- Nombre de dossiers de labellisation demandés par an par rapport au nombre d'exploitations agricoles

(Fiches actions)

ACTION N°318 DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DU BOIS ISSU DE L'ENTRETIEN DES HAIES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux valoriser le bois déchiqueté issu de l'entretien des haies pour préserver le bocage et donc limiter les ruissellements • Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux • Proposer des actions en complémentarité de la charte du PNR du Perche 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'agriculteur : valoriser économiquement ses haies, maintenir des emplois et améliorer son image • Pour l'habitant : préserver une identité paysagère emblématique, le cas échéant, participer à un projet de développement durable (s'il utilise le bois pour se chauffer) et diminuer les phénomènes d'inondation • Pour la collectivité : préserver un paysage attractif, participer à un projet de développement durable en développant le chauffage au bois dans les équipements communaux, améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : initier une véritable synergie entre les acteurs (agriculteurs, collectivité, habitants) et maintenir un maillage bocager favorable à la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux et à la réduction des inondations 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'entretien du bocage (cf. fiche action n°114) : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan d'intervention collectif (lieux, dates, etc.) - Associer si besoin un entrepreneur agricole ou une CUMA - Utiliser du matériel adapté • Déchiqueter les branchages : <ul style="list-style-type: none"> - Faire appel si besoin à un entrepreneur agricole ou à une CUMA - Utiliser une déchiqueteuse mobile (à alimentation manuelle ou à grappin) pour obtenir des plaquettes (gros copeaux de bois) selon un rendement compris entre 4 et 25 m³/h • Utiliser comme paillage pour les espaces verts collectifs ou à vendre aux particuliers • Ou diriger vers une filière bois-énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Stocker et sécher les plaquettes sous abri, dans un local aéré avec un sol bétonné (600l nécessitent à 2 à 3 jours de chauffage environ) - Laisser sécher par fermentation 4 à 6 mois (le taux d'humidité passe de 45 à 25%) : 4 m³ apparents de plaquette correspondent à 1 tonne et 3300 kWh - Installer des chaudières à alimentation automatique de bois déchiqueté (collectives ou individuelles) - Exemple : la consommation annuelle d'une chaudière de 55 kW qui alimente une salle polyvalente, un restaurant et une base de loisirs est de 25 tonnes de bois séché/an (soit 6 à 7 livraisons/an) – il faut environ 60 t de bois vert/an pour chauffer une école primaire ou 550 t de bois vert/an pour chauffer une piscine 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un éclairage sur les avantages à valoriser économiquement les haies (augmentation du chiffre d'affaires par le développement d'une nouvelle production, rapprochement entre habitants, collectivités et agriculteurs) • Convaincre les collectivités en considérant : <ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui le bocage comme un bien collectif à préserver - L'intérêt économique (attractivité du territoire), environnemental (biodiversité et qualité de l'eau) et social (maintien des emplois, satisfaction des adminis- 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes et leurs groupements, syndicats de rivière, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, CUMA et ETA, habitants, collectivités, PNR, Département 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a 						
Coût(s) estimatif(s)			Financier(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 9 800 000 € • Fonctionnement : 900 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, ADEME, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de la filière bois-énergie 						

ACTION N°319 DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION À LA FERME		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les rejets agricoles en développant la production de biogaz et transformer les effluents en un engrais facilement valorisable et maîtrisable : Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'agriculteur : valoriser économiquement les effluents d'élevage en produisant un digestat de meilleure qualité agronomique, diminuer la consommation d'engrais minéraux, réduire les problèmes d'odeurs et améliorer son image Pour le maître d'ouvrage : développer une agriculture plus soutenable par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau, s'inscrire dans le développement durable et valoriser son image 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude de faisabilité : <ul style="list-style-type: none"> Connaître la nature, la quantité, la saisonnalité des produits à traiter, leur teneur en matières sèche et organique Effectuer le bilan des consommations d'énergie sur le site saison par saison Comparer les filières de valorisation (thermique en chaudière, électricité par turbine à vapeur ou moteur à biogaz, biocarburant) – la filière la plus fréquente est la cogénération (chaleur et électricité) Réfléchir au type de stations (digesteur silo, digesteur horizontal, digesteur-fosse, etc., type de brassage, implantation des ouvrages, systèmes d'alimentation et d'extraction, etc.) Penser au traitement de co-substrats (gazon, feuilles, déchets d'industries agro-alimentaires, etc.) pour améliorer la rentabilité économique Signer un contrat avec l'agriculteur afin qu'il n'utilise que des effluents d'élevage (et non des plantes cultivées) Installer la station (faire éventuellement appel à un assembleur) Faire fonctionner la station (système d'alimentation, digesteur, co-générateur, système d'extraction des digestats, tamisage des digestats, etc.) Pour exemple : 1 tonne de lisier équivaut à 16 m³ de biogaz, soit 30 kWh d'électricité - 60 tonnes de fumier équivalent à 60 m³ de biogaz, soit 100 kWh d'électricité. 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> Informersur l'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite à partir du biogaz, ce qui permet de rentabiliser l'installation – le tarif d'achat comprend un tarif de base fixé selon la puissance de l'installation, une prime à l'efficacité énergétique et une prime à la méthanisation ; pour une puissance électrique installée inférieure à 150 kW, avec une valorisation de plus de 75% de l'énergie produite, le prix minimum d'achat est de 140 €/kWh Outre l'apport financier, apporter un éclairage sur les avantages à valoriser les effluents d'élevages par la méthanisation (valorisation des déchets, production d'un engrais facilement utilisable, action de développement local et durable) 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Syndicats d'eau, communes et leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs, CUMA et ETA, PNR, Département 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs prioritaires de la carte n°31 du PAGD - document 1a 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Investissement : 5 000 000 € 			<ul style="list-style-type: none"> Etat, ADEME, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'agriculteurs équipés en méthanisation et type de produits utilisés (effluents, maïs, ...) 						

(Fiches actions)

ACTION N°320 DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DURABLES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des activités touristiques durables allant dans le sens de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource • Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux • Proposer des actions en complémentarité avec la charte du PNR du Perche 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le touriste : participer aux actions de développement durable et améliorer son image • Pour le professionnel du tourisme : améliorer l'attractivité, participer aux actions de développement durable et améliorer son image • Pour le maître d'ouvrage : s'inscrire dans un projet de développement durable et concourir à la reconquête des milieux et de la ressource 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Choisir des matériaux de construction renouvelables pour les équipements : bois avec label FSC, chanvre, lin, liège, paille, roseaux, laine de mouton, cuir, verre micronisé, ouate de cellulose, terre cuite et crue, plâtre naturel, isolants animaux ou végétaux, cire d'abeille, huile de lin, produits divers label environnement, etc. • Réduire les consommations énergétiques fossiles : • Intégrer le site dans son environnement : • Sensibiliser à l'environnement : 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les professionnels du tourisme : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un éclairage sur les avantages à s'inscrire dans le tourisme durable (valorisation de l'image du site, augmentation du chiffre d'affaires, rapprochement entre touristes et acteurs du territoire) 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels du tourisme, Conseils généraux, communes et groupements 			<ul style="list-style-type: none"> • CDT, OT, collectivités, FDPPMA, ONEMA, associations sportives 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 5 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'activités touristiques durables proposées par rapport au nombre total d'activités touristiques 						

ACTION N°321 AIDER À L'ÉMERGENCE DE ZONES D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DURABLES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des zones d'activités industrielles durables compatibles avec la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource • Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'industriel : réaliser des économies de coût, répondre aux exigences du marché (référentiel, ISO, etc.), se positionner en terme de marketing, s'inscrire dans une démarche volontaire de développement durable • Pour le maître d'ouvrage : initier une véritable synergie en s'inscrivant dans des projets de développement durable et concourir à la reconquête des milieux et de la ressource en eau 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services collectifs ou individuels (dans le cadre d'une opération groupée) à moindre coût : <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'approvisionnement en eau potable : - Gérer l'approvisionnement énergétique par la filière bois-énergie : installer des chaudières collectives ou individuelles à alimentation automatique de bois déchiqueté (pour exemple : une chaudière de 750 kW pour alimenter une dizaine d'industries, consommation : 260 tonnes de bois/an, temps de travail : 80 h/an) - Gérer collectivement les déchets : organiser une collecte collective de déchets (collecte sélective et déchets ménagers, déchets spéciaux, etc.) - Gérer collectivement les services à la personne : organiser le co-voiturage, mettre en place une crèche et une restauration collective • Mettre en place un label qualité environnementale pour améliorer l'image du site : en plus des actions ci-dessus : <ul style="list-style-type: none"> - Mieux gérer les eaux de pluie - Maîtriser les eaux usées - Intégrer le site dans son environnement - Sensibiliser à l'environnement 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les industriels : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux économies d'échelle possible en effectuant des services moins coûteux - Sensibiliser à l'importance de la prise en compte du développement durable - Sensibiliser à l'attractivité de ce type de zones (marketing, clientèle, etc.) - Informer sur les économies possible 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes et leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Chambres de commerce et d'industrie, Comité d'expansion économique, industriels, communes et leurs groupements 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 10 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones d'activités industrielles durables par rapport au nombre total de zones d'activités industrielles • Proportion d'entreprises inscrites dans une démarche de développement durable 						

(Fiches actions)

ACTION N°321 INITIER DES DÉVELOPPEMENTS URBAINS DURABLES		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3 Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages et des activités, et protéger les populations contre le risque inondation		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une politique durable de développement urbain • Proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le maître d'ouvrage : s'inscrire dans un projet de développement durable et concourir à la reconquête des milieux et de la ressource, améliorer son image 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs de la qualité de l'eau de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une politique de renouvellement urbain en misant sur la mixité sociale, une densification couplée à une amélioration de la qualité des formes urbaines : réflexion à mener dans le cadre de l'ANRU, du SCOT et des PLU, de tout autre projet urbain participatif, etc. • Mise en place de politiques foncières incitatives : à une échelle supra-communale dans le cadre de PLH, EPF, etc., à une échelle communale en utilisant tous les outils disponibles dans un PLU (DPU, schéma d'ensemble, lotissements communaux), proposer des formations aux élus locaux • Maîtriser l'étalement urbain par une organisation cohérente des déplacements : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un système intégré de transports collectifs - Contribuer à améliorer les liaisons entre les grandes villes et permettre leur contournement pour les trafics de transit - Mettre en cohérence les dispositifs d'aménagement et d'urbanisme et les politiques des transports - Saisir l'opportunité des nouvelles perspectives de planification • Promouvoir un développement urbain qui préserve l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les espaces et les ressources naturels sous pression urbaine reconnus dans leurs fonctions vitales : - Préserver et gérer les ressources en eau souterraine mobilisables pour l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques à proximité des centres urbains - Accompagner l'agriculture comme activité économique (solliciter la vente directe et le tourisme vert) mais aussi de gestion des espaces naturels et des paysages et l'encourager dans sa démarche de qualité - Dégager une vision globale et cohérente des fonctions des espaces naturels et agricoles en région urbaine - Renforcer la préoccupation paysagère dans tout projet d'aménagement - Eviter l'imperméabilisation des sols et susciter la gestion différenciée des espaces - Inciter à l'économie d'eau et d'énergie : système de récupération de l'eau de pluie, appareils économiques, énergies renouvelables, isolation, etc. - Sensibiliser les acteurs à l'environnement : inciter à la prise en compte de l'environnement dans les entreprises, les habitations, etc. • Préserver les habitations des inondations importantes en mettant en place un système de protections localisées • La diffusion d'informations et de compétences en environnement et développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réseaux mis en place pour le développement durable - Assurer des mises en réseaux entre les pôles de compétences et les centres de ressources présents en région urbaine - Informer et sensibiliser les habitants sur le développement durable 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur les enjeux du développement durable et les risques de rupture dus au développement urbain actuel 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Communes ou leurs groupements, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Communes, habitants, promoteurs, bailleurs sociaux 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 10 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'opérations liées au développement urbain durable par an et par commune 						

ACTION N°401 METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE CHARGÉE DE L'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF TRANSVERSAL Appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisation	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une instance de coordination, d'animation et de mise en cohérence pour la phase de mise en œuvre le SAGE 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'acteur du territoire : disposer d'une structure référent pour la mise en application du SAGE et obtenir des conseils pratiques, bénéficier d'une maîtrise d'ouvrage éventuelles sur des actions non initiées par les maîtres d'ouvrage locaux Pour le maître d'ouvrage : disposer d'une structure référent pour la mise en application du SAGE, bénéficier de financements et de conseils pratiques pour mettre en place des actions 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respecter l'ensemble des objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Les effectifs et les moyens financiers de la structure seront en adéquation avec ses missions, lesquelles devront être complémentaires aux missions déjà exercées par les services des Départements, Régions et autres collectivités et établissements intervenant dans le domaine de l'eau. 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les partenaires institutionnels de la CLE <ul style="list-style-type: none"> Associer les partenaires financiers Convaincre les partenaires politiques Eviter que les missions de la cellule d'animation soient redondantes avec celles des porteurs de projets et des institutions déjà présentes sur le bassin versant. 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> Les trois collèges de la CLE : services de l'Etat, élus, citoyens/usagers, Départements, Régions, Agence de l'eau 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : 200 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau, Etat, Département, Région 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes faisant partie de la structure et fonctions Nombre d'actions du SAGE mises en application Nombre de réunions de CLE par an (projets et dossiers instruits) Nombre de démarches participatives associant la CLE 						

(Fiches actions)

ACTION N°402 CRÉER ET DIFFUSER LES OUTILS DE COMMUNICATION DU BASSIN VERSANT		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF TRANSVERSAL Appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'outils de communication pour sensibiliser un large public sur la nécessaire reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'acteur du territoire : être informé sur les enjeux et le programme de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau Pour le maître d'ouvrage : diffuser l'information à un large public pour sensibiliser le plus grand nombre 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> Respect des objectifs de la qualité de l'eau de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> Mener une réflexion sur : <ul style="list-style-type: none"> La réalisation d'outils et de supports de communication pour répondre à des objectifs précis dans un contexte déterminé et en mesurer les impacts L'articulation entre les différents supports prévus Elaborer un cahier des charges pour chaque opération de communication concernant les enjeux, les objectifs, la cible, le contenu du message, la forme la plus adaptée, le moment le plus favorable, les lieux et le calendrier de diffusion Utiliser plusieurs types de supports Remarque : les lieux et moments, méthodes de diffusion sont aussi importants que le support lui-même – il est conseillé d'identifier et de hiérarchiser clairement les lieux de mise à disposition des documents ; l'achat de présentoirs peut se révéler d'une grande utilité 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> Convaincre les collectivités : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser sur l'importance de communiquer sur les enjeux environnementaux Convaincre les habitants et les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur des messages simples, clairs, concrets et par des témoignages Solliciter l'échange de savoir entre les habitants ou entre les professionnels 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des acteurs du territoire 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> Investissement : 150 000 € • Fonctionnement : 30 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'eau, Etat, Département, Région 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'outils de communication diffusés par an Nombre et localisation des événements organisés par an 						

ACTION N°403 CRÉER UNE CELLULE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF TRANSVERSAL Appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la recherche et l'innovation pour mettre en place des pratiques en adéquation avec les enjeux environnementaux, socio-économiques et techniques – s'inscrire dans des pratiques plus durables • Motiver les innovateurs que sont les leaders techniques importants pour initier des changements de pratiques • Inscrire le bassin versant comme un territoire moteur de l'innovation et du développement durable 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'innovateur : découvrir de nouvelles techniques correspondant aux enjeux contemporains et à l'environnement • Pour le maître d'ouvrage : trouver de nouvelles pratiques permettant la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau, impulser des dynamiques territoriales sur le bassin versant 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter l'ensemble des objectifs de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Recruter des spécialistes de la recherche-action (profil hybride entre techniciens, chercheurs et animateurs) dotés de compétences scientifiques, techniques, économiques et sociales pointues répondant directement ou indirectement aux enjeux concernant les milieux aquatiques et la ressource en eau • Collecter et diffuser les informations et la documentation dans le domaine de la recherche, l'innovation et le retour d'expérience • Etablir et alimenter un réseau d'acteurs composé de chercheurs, de techniciens et d'acteurs moteurs du territoire • Mener des recherches-actions dans les différents domaines environnementaux et de développement durable répondant à la fois à l'innovation, à la technicité et à la participation active des acteurs, notamment des leaders • Accompagner les initiatives locales d'ordre écologiques, techniques, agronomiques, économiques et sociales permettant d'améliorer directement ou indirectement la reconquête des milieux aquatiques et de la ressource en eau • Initier des actions répondant à des objectifs de développement durable et rechercher des compromis « gagnant/ gagnant » • Exemple concret d'action/ expérimentation : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur des méthodes culturales qui allient le couvert végétal permanent et la culture de production - Améliorer l'économie de consommation d'eau potable en travaillant sur des process industriels adaptés - Travailler sur des méthodes de concertation valorisant le rôle des acteurs dans la gestion du programme : aller vers des acteurs-chercheurs ? - Accompagner les agriculteurs dans un nouveau statut : agriculteurs-commerçant ? - Effectuer des études de marché pour revaloriser les productions répondant à un objectif de développement durable - Etre une force de proposition pour initier des développements urbains et touristiques durables - Etc. • Effectuer un suivi-évaluation de chaque action 						
Condition(s) de réussite						
• -						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Structure porteuse du SAGE, PNR 			<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, industriels, habitants, pêcheurs, techniciens, chercheurs, collectivités 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 250 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, Etat, Département, Région, Europe 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions innovantes par an 						

(Fiches actions)

ACTION N°404 ANIMER UN RÉSEAU LOCAL DE TECHNICIENS DE L'EAU		Connaissance et information	Aménagement	Gestion	Dynamique territoriale	
CALENDRIER	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OBJECTIF TRANSVERSAL Appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre		ENJEUX DU SAGE				
		Eutrophisa- tion	Ecosystèmes aquatiques	Ressource en eau	Qualité des eaux	Inondations
DÉFINITION DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une dynamique entre les professionnels des milieux aquatiques des différents départements • Mettre en cohérence les politiques d'intervention sur les milieux aquatiques 						
OPPORTUNITÉ(S) POUR LES ACTEURS						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le professionnel des milieux aquatiques : disposer de moments d'échange avec ses homologues, se munir d'un référentiel commun • Pour le maître d'ouvrage : harmoniser les modes d'intervention sur les milieux aquatiques du bassin versant 						
RÉSULTAT(S) ATTENDUS						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs de la qualité de l'eau de la DCE en 2015 						
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION						
Méthode indicative						
<ul style="list-style-type: none"> • Pour répondre à un besoin de partage de connaissance et de savoir-faire en matière de gestion de l'eau, la Commission Locale de l'Eau a choisi de créer trois réseaux de techniciens. Ce sont des instances d'échange et de savoir-faire entre techniciens des trois départements relatifs aux thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et gestion des cours d'eau - Mutualisation et partage de données (bibliographiques et géographiques) : - Aide / expertise aux travaux et avis de la CLE : ce dernier groupe sera sollicité selon les besoins en tant qu'expertise locale • Ces réseaux techniques se réunissent au moins une fois par an 						
Condition(s) de réussite						
<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les techniciens locaux : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur l'importance d'échanger les données - Sensibiliser sur l'importance d'échanger les savoirs 						
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Partenaire(s) / Acteur(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Structure porteuse du SAGE 			<ul style="list-style-type: none"> • FDPPMA, ONEMA, Agence de l'eau, PNR, CATER, DDAF, ONF, Syndicats de rivière, communes et leurs groupements 			
Secteur(s) géographique(s)						
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du bassin versant de l'Huisne 						
Coût(s) estimatif(s)			Financeur(s) potentiel(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 5 000 €/an 			<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau, Etat, Département, Région 			
INDICATEUR(S) DE SUIVI						
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions des réseaux techniques par an et leurs résultats 						

Commission locale de l'eau - SAGE du bassin versant de l'Huisne
27 bd. de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX / Tél. : 02 33 82 22 72 / Fax : 02 33 82 22 73 / infos@sagehuisne.org / www.sagehuisne.org
Conception et réalisation : Vincent TOREAU (IIBS)
Crédit photos : Hervé Petitbon, Vincent TOREAU
Impression : Imprimerie du Département de l'Orne / **Imprimé sur papier recyclé**
Bureaux d'études ayant assisté la CLE à rédiger le règlement : IDEEA Recherche (Rennes)

Édité grâce au soutien financier de :





www.sagehuisne.org



SAGE du bassin de
l'Huisne

Commission locale de l'eau - SAGE du bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg
BP 268
61008 ALENÇON

Contacts : M. Jean-Pierre GERONDEAU, Président
M. Vincent TOREAU, Chargé de missions
Tél. 02 33 82 22 72
infos@sagehuisne.org

www.sagehuisne.org